



## Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>3</b>	<b>Les populations spécifiques</b>	<b>55</b>
<b>Contexte régional</b>	<b>5</b>	L'accueil des gens du voyage	56
Une croissance démographique soutenue	5	Le logement des jeunes	58
Des dynamiques territoriales différenciées	8	<b>Les dynamiques de marché de l'habitat</b>	<b>65</b>
Des besoins en logements à satisfaire	10	L'offre foncière	66
<b>Le parc de logement en Bretagne</b>	<b>15</b>	L'offre immobilière	70
Structure du parc	16	Le marché des loyers privés	76
La baisse du taux d'occupation par logement	21	Le marché des loyers sociaux	78
Évolution du parc	21	<b>Les zonages de l'habitat</b>	<b>81</b>
<b>Le parc locatif public</b>	<b>29</b>	Le zonage ABC	82
L'offre locative publique	31	Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)	84
L'occupation du parc locatif social	34	Les OPAH et PIG	86
La demande locative sociale	38	Les communes « SRU-DALO »	88
<b>Le parc privé</b>	<b>43</b>	La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville	90
L'offre locative privée	44	<b>Principales sources utilisées</b>	<b>92</b>
Le profil des locataires privés	44		
Le profil des propriétaires	49		

# Préambule

L'objectif de ce document est de présenter les principaux chiffres pour le logement en Bretagne. Il s'agit d'un cadrage statistique permettant de disposer de la photographie des caractéristiques du parc de logement et de ses occupants dans une perspective de lecture du profil et de la dynamique régionale.

Il a vocation à être actualisée chaque année, afin de sécuriser l'actualité de l'information disponible. Néanmoins cela ne concerne pas toutes les données (exemple : population issue des recensements).

Ce document a vocation à être mis en perspective du bilan Habitat, destiné à rapporter l'activité du CRHH, des exercices de programmations et de financements, principalement centré sur les aides à la pierre de l'année écoulée.

Ce bilan s'apparente donc à consolider, valoriser et diffuser les principales informations de gestion comptable, financière et de suivi des politiques de l'Habitat pour la région Bretagne.



**Contexte  
régional**

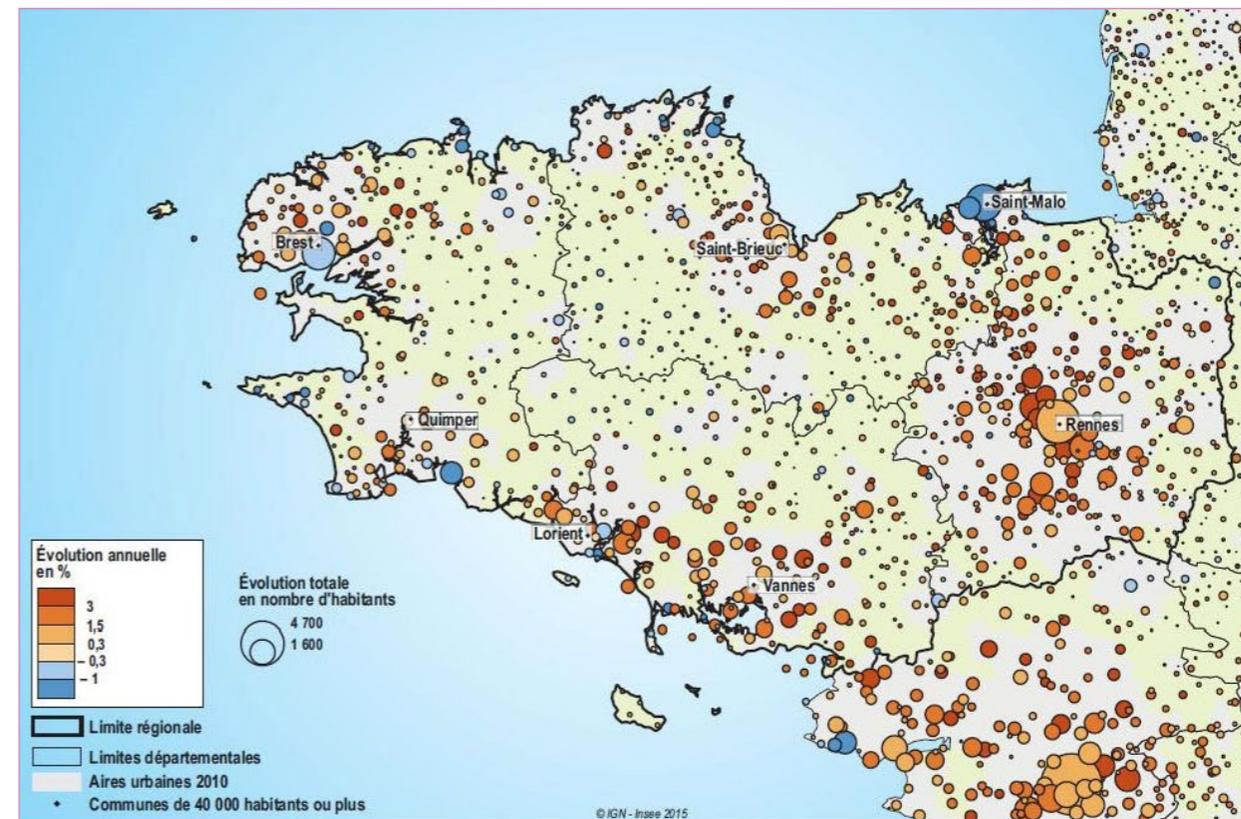
## Une croissance démographique soutenue

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les 1 270 communes bretonnes totalisent 3 258 707 habitants, soit 109 006 habitants de plus qu'en 2008. Parmi les 13 nouvelles régions métropolitaines, la Bretagne se situe au 10<sup>e</sup> rang par sa population et au 5<sup>e</sup> rang par sa croissance démographique. Sur la période 2008-2013, son taux de croissance annuel moyen (+ 0,7 %) reste supérieur à celui de la France métropolitaine (+ 0,5 %), mais en retrait par rapport à la période 1999-2008 (0,9 %).

Entre 2008 et 2013, ce dynamisme démographique enregistre, par rapport à la période 1999-2008, un léger tassement en Ille-et-Vilaine et un ralentissement plus marqué dans les trois autres départements.

La Bretagne compte désormais 36 communes de 10 000 habitants ou plus au sein desquelles vivent près d'un tiers de la population régionale. Les villes de 10 000 à moins de 20 000 habitants enregistrent la croissance démographique la plus forte (+ 0,8 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013). À l'inverse, les villes de 20 000 à moins de 50 000 habitants voient leur population baisser de 0,8 % par an sur cette même période.

## Évolution de la population des communes entre 2008 et 2013



## Des dynamiques territoriales différenciées

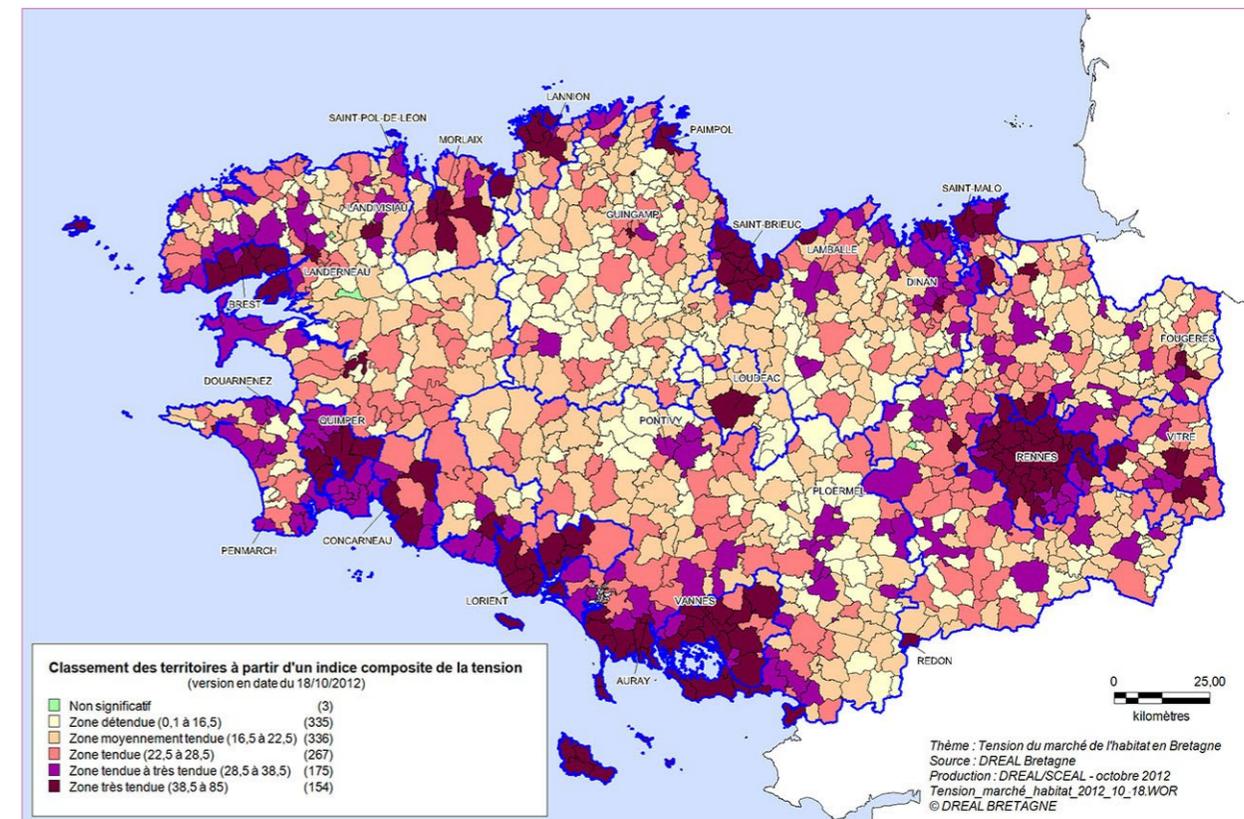
L'organisation urbaine en Bretagne est caractérisée par un modèle polycentrique dominé par deux grandes villes et un réseau assez dense de villes moyennes et de petites villes ; ce maillage singulier connaît une évolution démographique accélérée le long du littoral, des grands axes routiers et de l'aire urbaine de Rennes avec un retrait des territoires ruraux centraux.

La Bretagne, en tant que région dynamique et attractive, est confrontée à des tensions sur le foncier et l'habitat. Elle fait face à un phénomène de consommation de l'espace agricole très important. Le développement de la maison individuelle est particulièrement marqué puisqu'il représente près des ¾ des logements bretons.

La tension des marchés de l'habitat touche particulièrement les agglomérations et leurs périphéries, une majeure partie du littoral, les villes moyennes et les pôles structurants. D'une manière globale la tension se diffuse également le long des axes structurants.

A la demande du CRH, une analyse des marchés du logement breton pour identifier les tensions a été engagée par la DREAL. Le travail, mené sur 2009-2010 actualisé en 2012 avait pour objectif d'apporter un éclairage complémentaire au zonage ABC qui sert de référence nationale à la notion de tension du marché.

## Tension du marché de l'habitat en Bretagne



## Des besoins en logements à satisfaire

La satisfaction des besoins en logement des ménages bretons constitue un enjeu social et de cohésion. La production de logements à un niveau élevé est une priorité au regard du dynamisme de la Bretagne.

À la demande du CRH, une réflexion analytique, qualitative et quantitative des besoins en logements ordinaires a été engagée par la DREAL en 2010-2011. Elle a permis d'une part, de définir les enjeux régionaux et locaux de l'habitat et d'autre part, elle a débouché sur une estimation des besoins présents et futurs de production de logements. A l'horizon 2025, la demande potentielle de logements serait comprise dans une fourchette de 26 000 et 29 000 logements. Toutefois, au regard de la connaissance actuelle sur l'immobilier, il convient de rapprocher ces chiffres du nombre de logements mis en chantier qui est en dessous de 20 000 logements depuis quelques années.

### Une offre locative sociale à développer

La production de logements locatifs sociaux est à développer de façon préférentielle vers les zones tendues et bien desservies.

La mixité sociale doit être favorisée notamment pour atteindre des objectifs de production de logements locatifs sociaux pour les communes dites « SRU-DALO ». L'offre très sociale doit être en adéquation avec les besoins des ménages les plus modestes.

### Un parc existant à réhabiliter

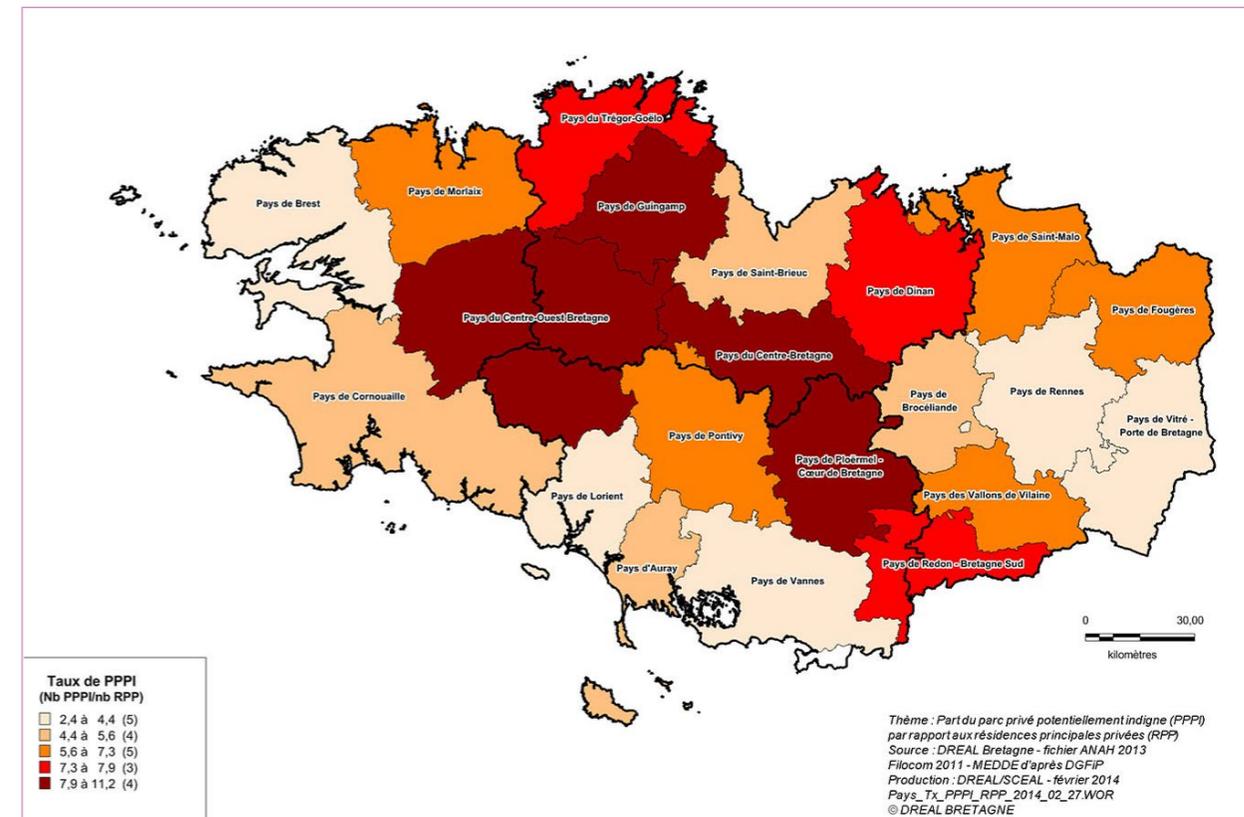
La lutte contre l'habitat indigne est une priorité de l'État, rappelée dans la loi MLLE de 2009 et confortée par la loi ALUR du 24 mars 2014.

Les objectifs sont d'encourager, favoriser et initier les démarches locales de résorption de l'habitat indigne, qui passent par des mesures coercitives ou incitatives, et de veiller à la bonne prise en compte de ces enjeux dans la conduite des politiques publiques.

En 2011 le PPPI est estimé en Bretagne à 5,32 % de résidences principales privées. Cela représente plus de 69 000 logements, en majorité des constructions individuelles antérieures à 1949 avec un statut de propriétaires occupants.

Le redressement des copropriétés en difficulté et la prévention de la dégradation des copropriétés fragiles, notamment en ar-

### Parc privé potentiellement indigne (PPPI) en 2011 en Bretagne



ticulation avec les actions menées dans le cadre de la rénovation urbaine est une priorité majeure d'intervention de l'Agence nationale de l'habitat.

La Bretagne représente avec 21 115 copropriétés 4 % au niveau national. Sur ces copropriétés en Bretagne, la famille D avec 3 210 copropriétés (cette catégorie dénote pour ces copropriétés un potentiel maximal de fragilité) en représente 15 % soit 26 906 logements : la majorité des copropriétés en Bretagne est classée en famille A ou B.

Une étude menée par la cellule économique de Bretagne en 2009, fait apparaître l'insuffisance d'isolation thermique de nombre de logements ; ainsi 50 % du parc est médiocre (50 % du parc est classé en E, F ou G, l'étiquette D représentant environ 30 % du parc).

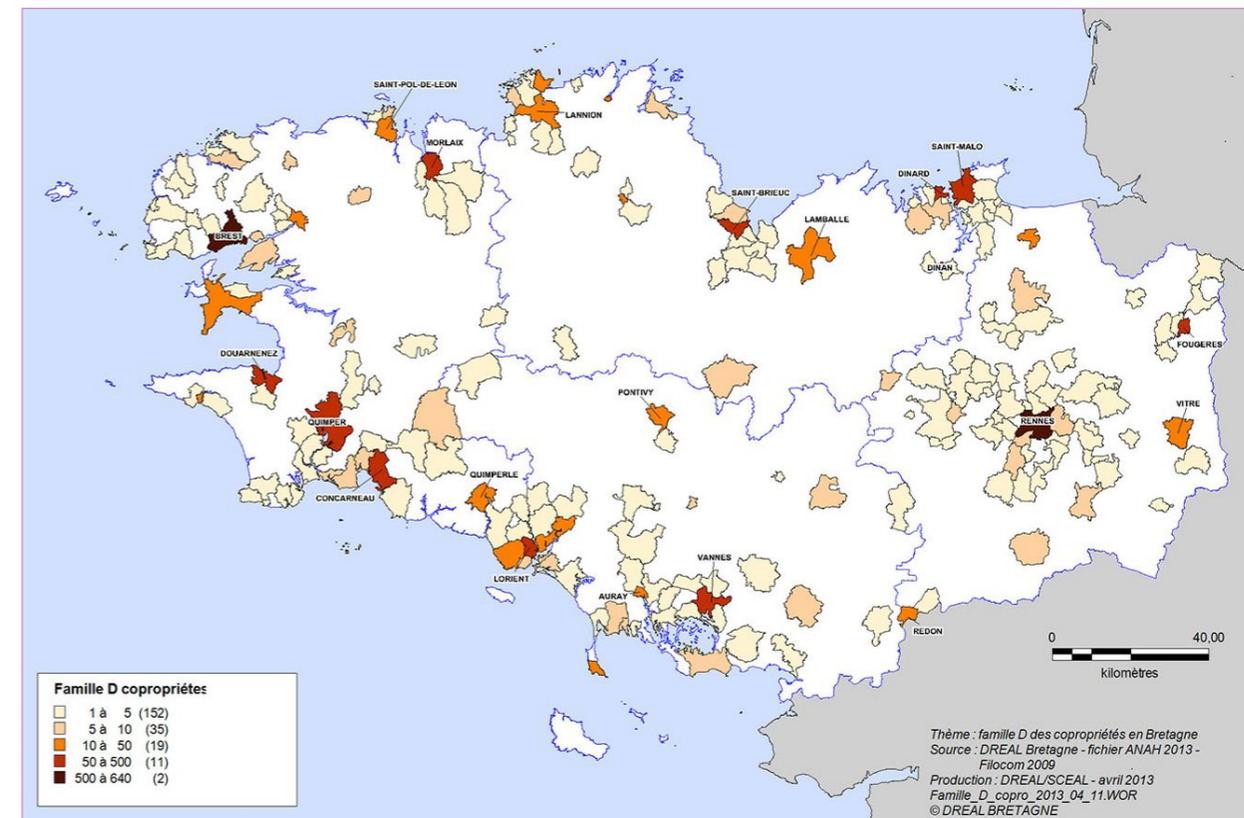
Par ailleurs, une analyse croisée des revenus de la population propriétaire occupante et des caractéristiques du bâti fait notamment ressortir que plus de 109 000 ménages ont des dépenses énergétiques supérieures à 10 % de leur revenu annuel disponible.

### Une politique de renouvellement urbain confirmée

La Bretagne compte 86 000 habitants au sein de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, répartis dans 32 quartiers, sur 15 communes, membres de 12 établissements publics de coopération intercommunale.

12 quartiers sur les 32 inscrits en politique de la ville sont également éligibles au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (ANRU) pour la période 2015-2024.

### ▮ Copropriétés présentant un potentiel maximal de fragilité





# Le parc de logement en Bretagne

## Structure du parc

En 2012, la Bretagne compte 1 814 941 logements, soit 5,5 % du parc national de logements. Les résidences secondaires représentent 13 % du parc total de logements ( 9,5 % au niveau national) et les logements vacants 7,2 % (contre 7,6 %).

L'attrait du littoral breton explique la part plus importante qu'au niveau national (13,0 % contre 9,5 %) que représentent les résidences secondaires dans le parc régional.

Dans les résidences principales, l'habitat individuel est prédominant, phénomène plus prononcé en Bretagne qu'au niveau national puisque la maison individuelle y représente 71,6 % des résidences principales pour 27,5 % d'appartements. Au niveau national, cette proportion est respectivement de 55,9 % et 43,1 %.

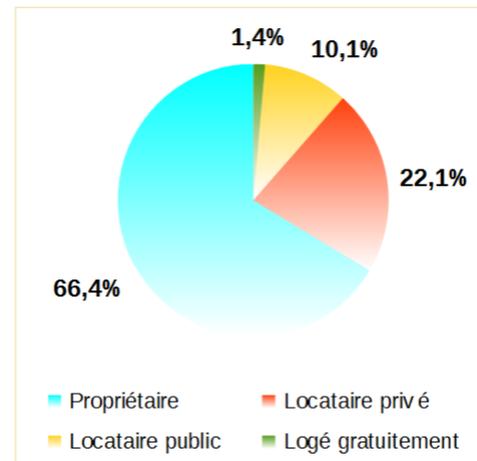
Les ménages sont majoritairement propriétaires de leurs logements et cela de manière plus marquée en Bretagne qu'à

l'échelle nationale : 57,8 % des ménages sont propriétaires en France contre 66,4 % en Bretagne. En Europe, avec ce taux de propriétaires, la France est en dessous de la moyenne de l'union européenne qui est à 70 % (les extrêmes sont la Roumanie avec 95,6 % et l'Allemagne avec 52,6 %).

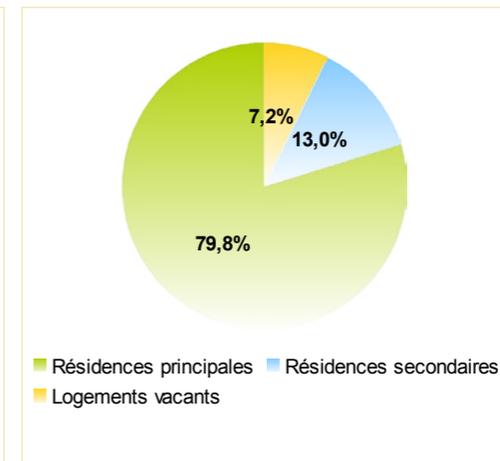
En 2013, selon Filocom, le parc de logement breton est plutôt jeune. En effet, le parc existant d'avant 1975 est 7 % moins présent qu'au niveau national. Le parc récent d'après 1989 affiche une présence de plus de 6 % par rapport au niveau national plaçant la Bretagne dans les régions dynamiques.

- avant 1949 : 30,5 % (France) ; 24,3 % (Bretagne),
- avant 1975 : 55,4 % (France) ; 48,3 % (Bretagne),
- après 1989 : 24,3 % (France) ; 30,2 % (Bretagne).

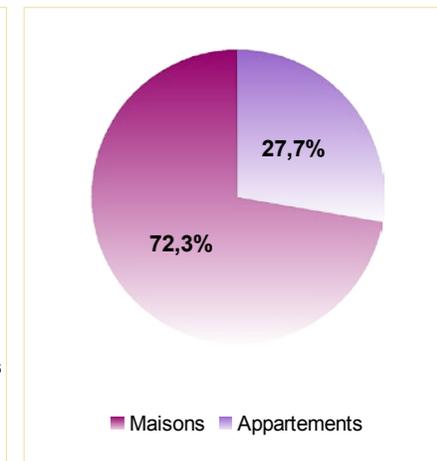
► Résidences principales par statut d'occupation



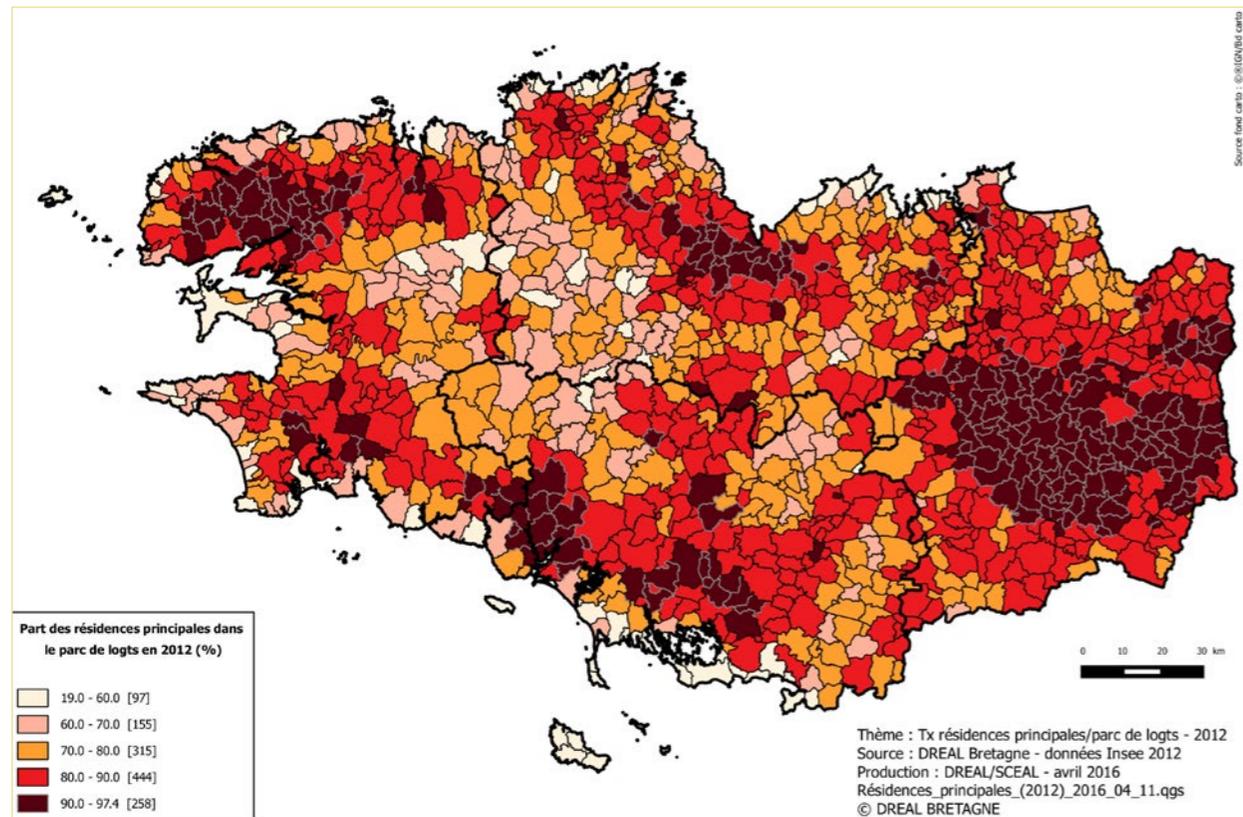
► Structure du parc breton



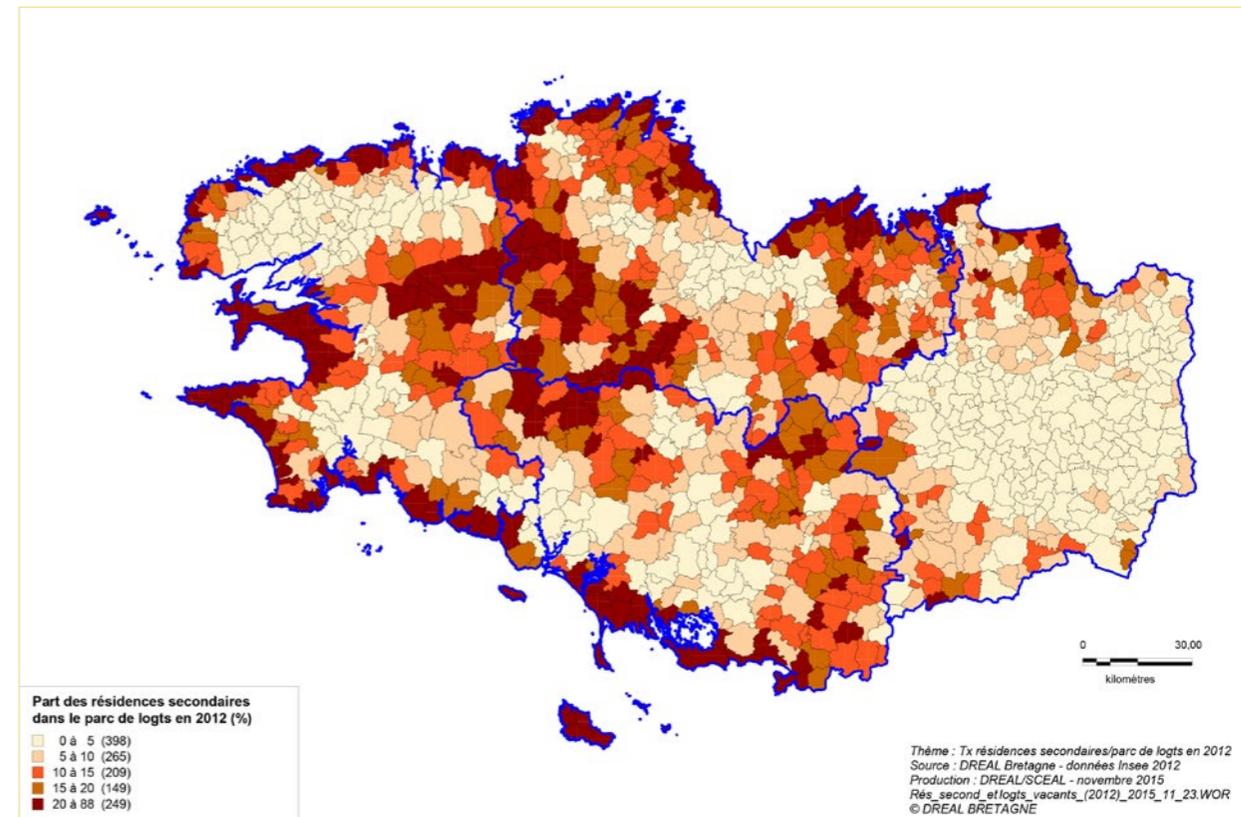
► Résidences principales par catégorie



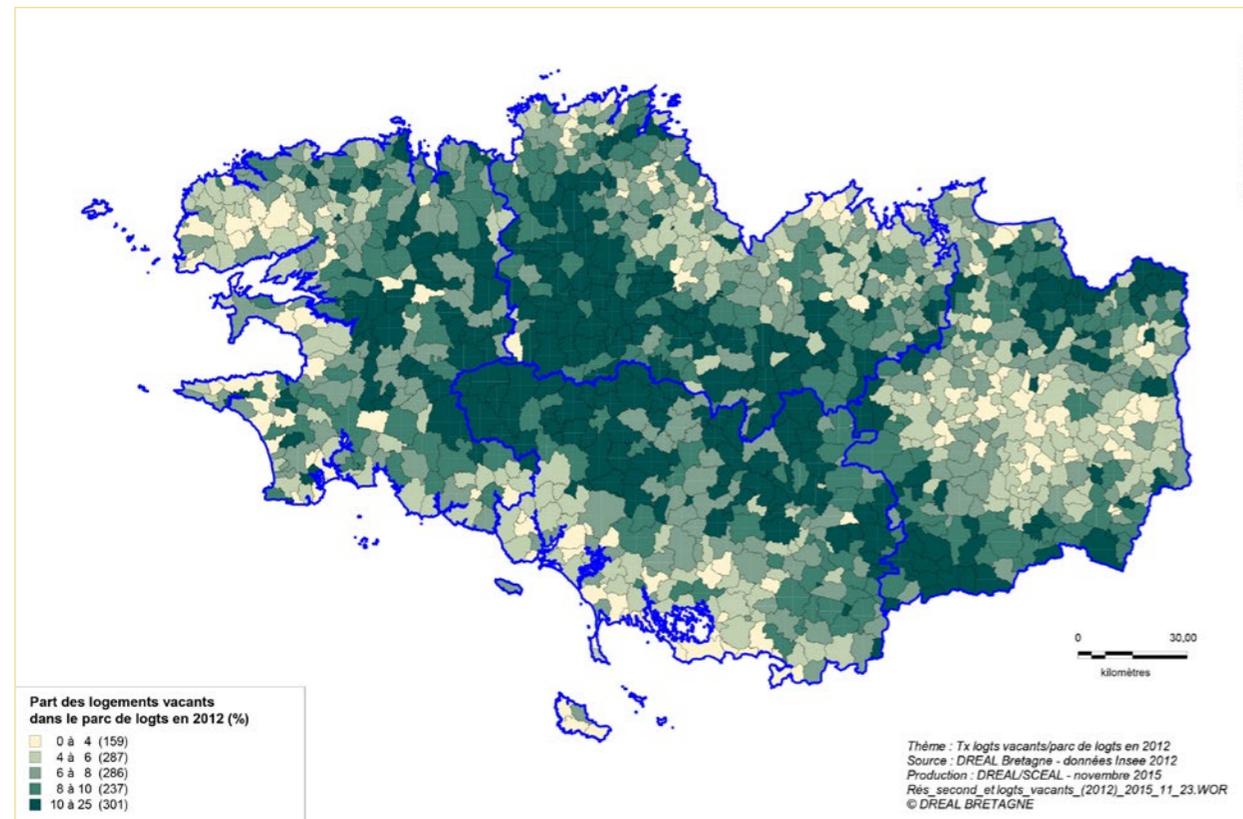
► Part des résidences principales dans le parc de logements en Bretagne en 2012



► Part des résidences secondaires dans le parc de logements en Bretagne en 2012



## ► Part des logements vacants dans le parc de logements en Bretagne en 2012



## La baisse du taux d'occupation par logement

La forte progression du parc de logements a accompagné la croissance de la population mais aussi le desserrement des ménages. Au recensement de 1968, un ménage breton comptait 3,2 personnes (3,1 au niveau national) contre 2,2 en 2012 (2,2 au niveau national).

## Évolution du parc

Entre 2007 et 2012, la part des résidences principales diminue de 0,7 % en se situant à 79,8 % (1 448 070 logements). Avec 13,0 %, la part des résidences secondaires diminue également de 0,7 % (235 644 logements). Ces baisses se font au détriment de la part des logements vacants qui progresse de 1,3 % en passant à 7,2 % (131 227 logements).

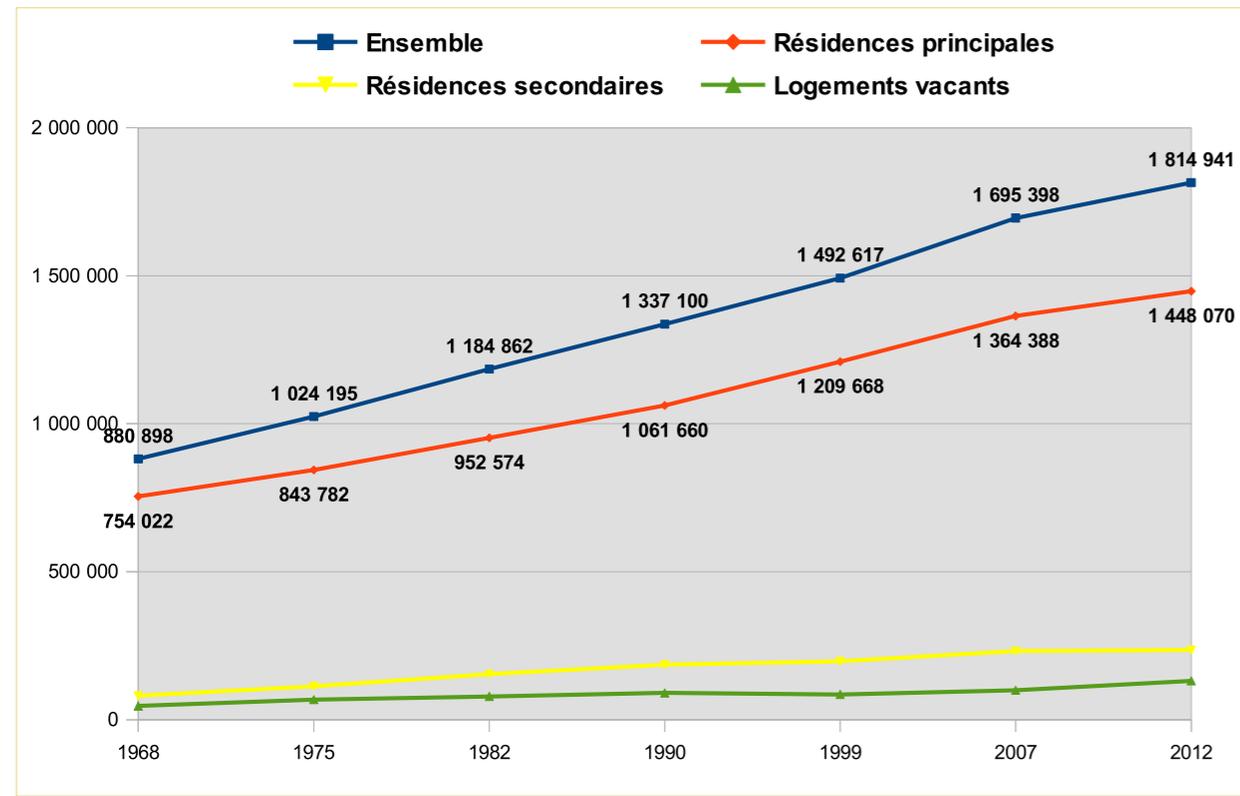
### La croissance du parc

Malgré une évolution annuelle du nombre de logements sur la période 2007/2012 (+ 1,37 %) moins forte que sur la période 1999/2007 (+ 1,61 %), l'évolution reste soutenue par rapport au niveau national. En effet sur ces mêmes périodes, les évolutions annuelles nationales sont de + 1,15 % et + 1,10 %.

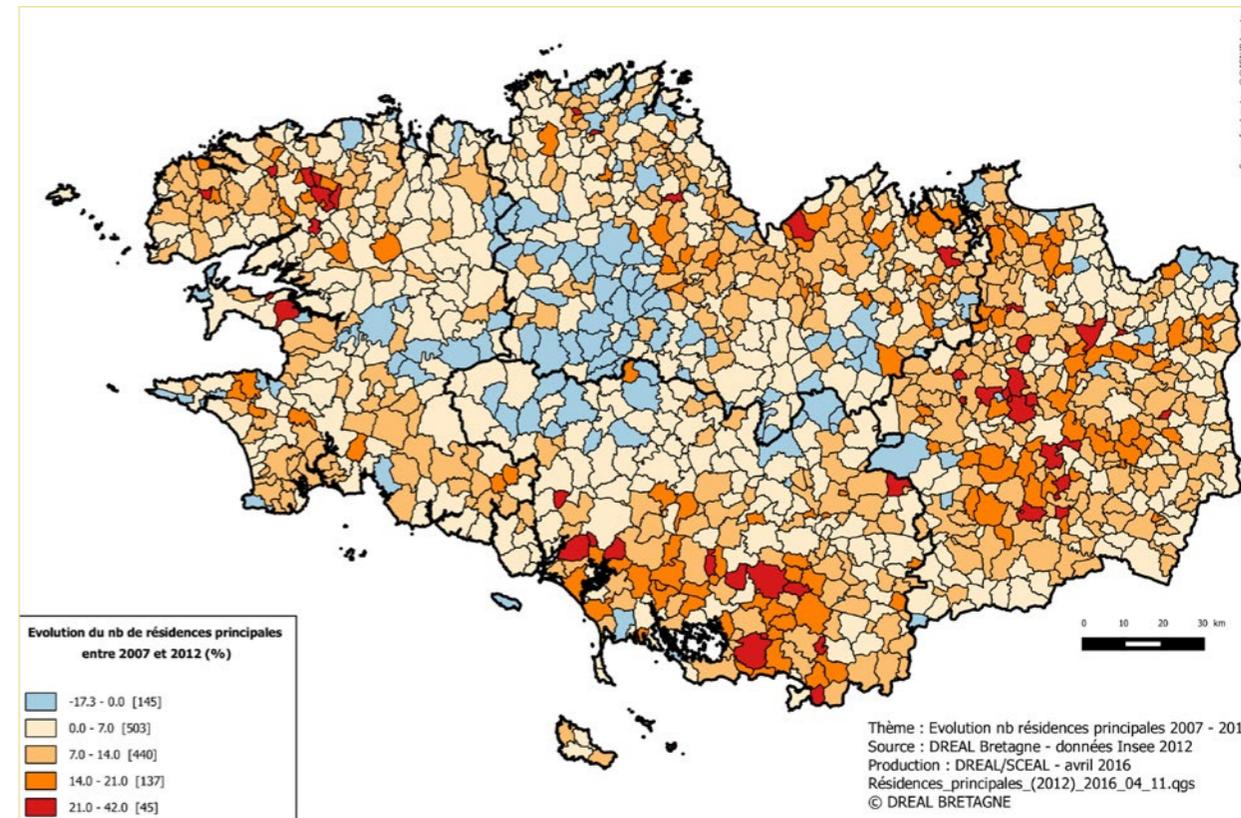
Ces évolutions sont à rapprocher de celles de la population qui n'a augmenté que de + 0,74 % (2007/2012) et de 0,90 % (1999/2007) au niveau régional et de + 0,51 % et + 0,68 % au niveau national.

Globalement, au niveau national, des années 1950 aux débuts des années 2000, le parc de logements a doublé sur quasiment cinquante ans. Jusqu'au milieu des années 1970, l'effort de construction a, d'abord, porté sur les logements collectifs, puis a privilégié les maisons individuelles.

Évolution régionale du parc de logement



Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2012 en Bretagne



Sur la période 1999/2012, la part des logements individuels et collectifs reste stable autour respectivement de 56 % et de 43 % pour des évolutions de 16,5 % et 19,3 %. Sur cette même période, en Bretagne, la part du collectif a augmenté de 2,5 % avec une évolution de 33,5 %. Le logement individuel connaît une évolution de 12,5 %, en dessous de l'évolution nationale.

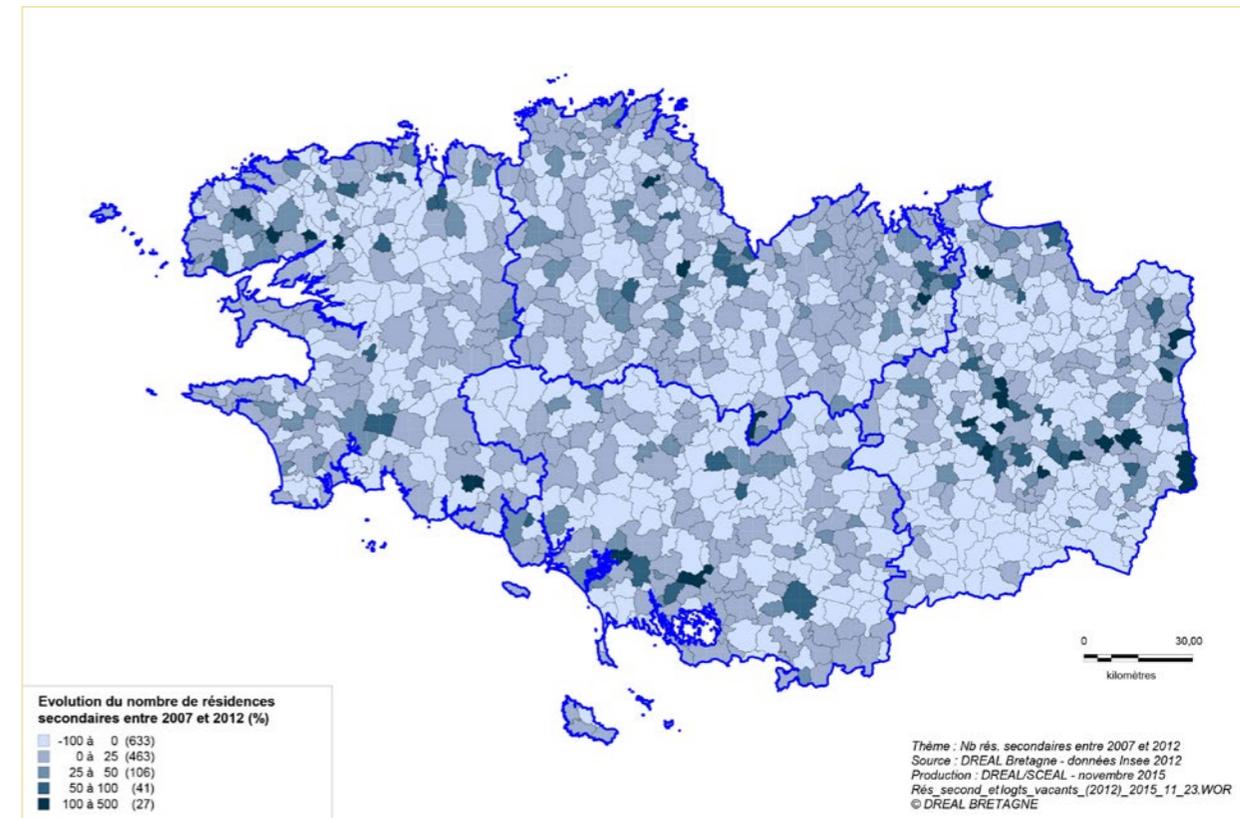
La montée en puissance de la propriété se poursuit. Dans les années 1950, seuls un tiers des ménages français étaient propriétaires ; en 2012, ils sont 57,8 %. En Bretagne, ce taux s'élevait à 63,5 % en 1999 contre 66,4 % en 2012. Cet engouement pour la propriété a notamment été favorisé ces dernières années par des dispositifs d'aides à l'accession dont notamment le PTZ et le PSLA (cf Bilan habitat du CRHH).

### L'évolution des résidences secondaires

En 2012, 235 644 logements ont été recensés en Bretagne en tant que résidences secondaires ou logements occasionnels. Entre 1999 et 2012, le taux de croissance de ce parc a représenté + 19,3 %.

Les résidences secondaires principalement concentrées le long du littoral constituent une composante importante de l'immobilier en Bretagne. Certaines communes littorales bretonnes (cantons de Quiberon, Saint-Malo, Dinard, Sarzeau) dépassent 100 résidences secondaires au km<sup>2</sup>.

### Évolution du nombre de résidences secondaires entre 2007 et 2012 en Bretagne

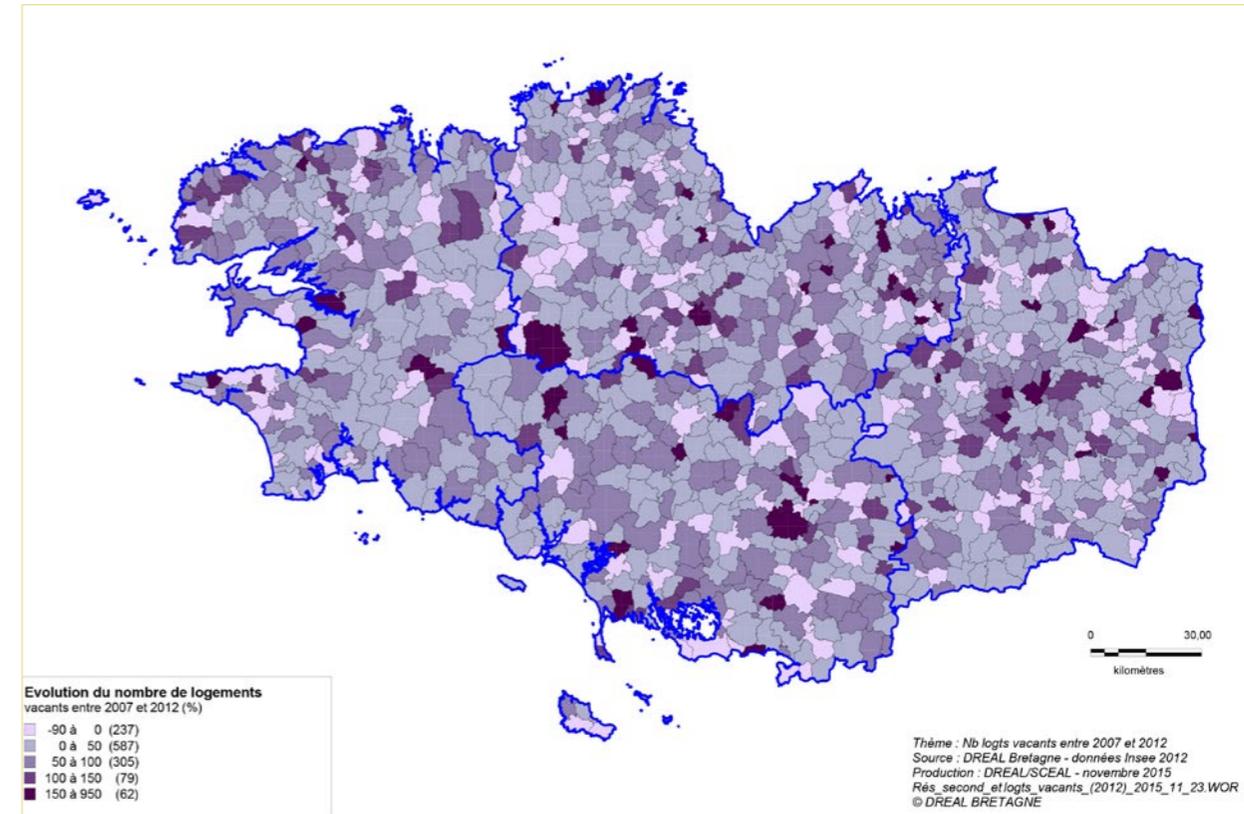


## L'évolution des logements vacants

En 2012, le taux de vacance en Bretagne est de 7,2 %, légèrement inférieur à la moyenne nationale qui est de 7,5 %. Parmi les régions attractives sur le plan migratoire, la Bretagne est celle où la part des logements vacants a le plus progressé depuis 1999, passant de 5,7 % à 7,2 %. Ce taux de vacance a également augmenté sur l'ensemble de l'Hexagone, mais de façon moindre (6,9 % à 7,5 %).

De manière générale, le parc breton de logements vacants est composé, en moyenne, à 60 % de maisons individuelles et à 40 % d'appartements. Dans les territoires ruraux, la part des maisons individuelles parmi les logements vacants dépasse 80 %. A l'opposé, les trois quarts des logements vacants sont des appartements dans le pays de Rennes et c'est même le cas de 90 % des logements dans la ville centre.

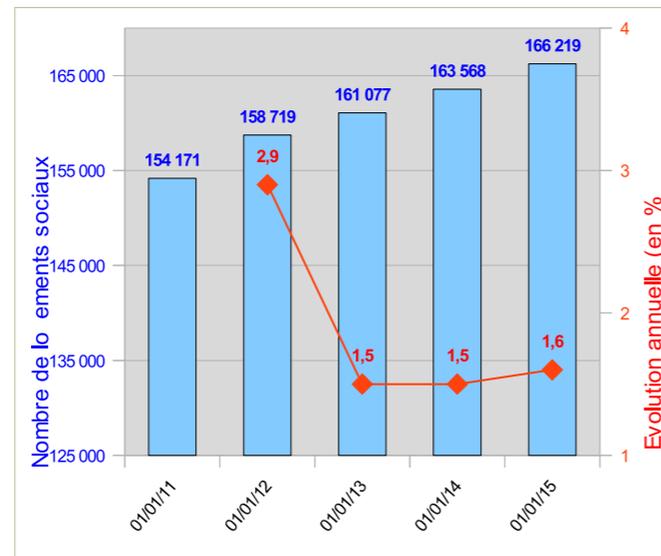
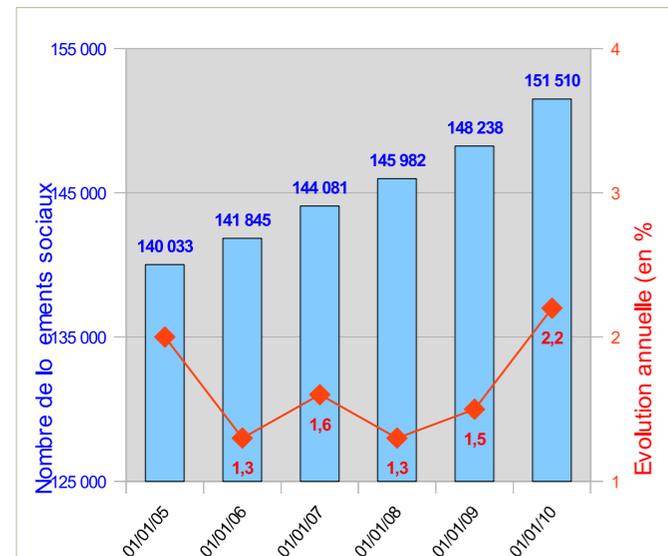
## Évolution du nombre de logements vacants entre 2007 et 2012 en Bretagne





**Le parc  
locatif  
public**

## Évolution du nombre de logements locatifs sociaux



## L'offre locative publique<sup>1</sup>

### Le parc et ses évolutions

Le parc locatif social breton représente environ 10,9 % des résidences principales en Bretagne. Cette proportion reste nettement inférieure aux 16 % du niveau national. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la région bretonne comptait 166 219 logements locatifs sociaux, soit 3,6 % du parc national.

Depuis trois ans, l'évolution annuelle du parc locatif social en Bretagne<sup>2</sup> est d'environ + 1,5 %, du même ordre que le taux national.

Avec une évolution de + 1,6 % en 2014, la Bretagne se place au septième rang des régions françaises.

Près des 2/3 du parc sont concentrés dans les sept plus grandes aires urbaines bretonnes, dont Rennes Métropole (23,8 %), Brest Métropole (10,9 %) et Lorient Agglomération (9,6 %).

Le nombre de mises en service en 2014 (3 800 logements) augmente par rapport à 2013 (3 200 logements), confortant un niveau élevé pour la Bretagne.

Sur l'ensemble du parc, la part des maisons individuelles est plus importante en Bretagne avec 22,6 % que dans l'ensemble de la métropole avec 15,8 %. La part des logements collectifs représente près de huit mises en location sur dix en Bretagne, contre moins de six sur dix en 2007.

29 % des logements ne comportent qu'une ou deux pièces, la Bretagne est la région de métropole hors Île-de-France qui comporte le plus de petits logements. Cette proportion importante s'explique par le fait que la moitié des locataires du parc HLM et des demandeurs sont des personnes seules.

En janvier 2015, le loyer mensuel moyen par m<sup>2</sup> s'élevait à 5,16 euros en surface habitable. La moyenne nationale hors Île-de-France s'établit à 5,35 euros/m<sup>2</sup>.

## Les logements sortis du parc

En 2014, 837 logements sont sortis du parc dont 283 ont été vendus et 554 ont été démolis. Avec 0,2 %, la proportion de ventes par rapport à l'ensemble du parc reste peu importante en Bretagne.

## La vacance du parc

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 2,8 % des logements sont vacants : la vacance structurelle (plus de 3 mois) est à 1,2 % et la vacance frictonnelle à 1,6 %. Le taux de vacance de la région reste un des plus faibles de France, tout en s'étant rapproché au cours des dernières années de la moyenne nationale (3,1%).

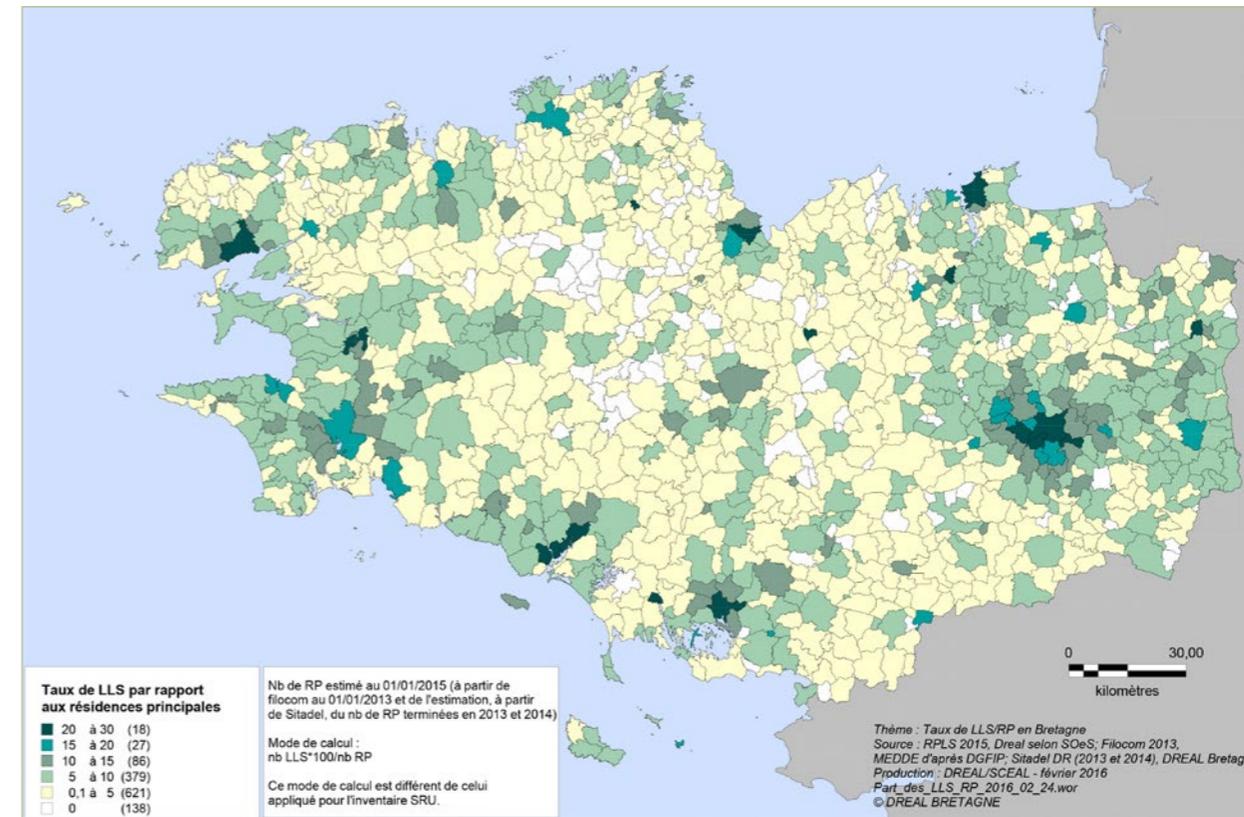
## La mobilité dans le parc

Comme au niveau national, la mobilité bretonne diminue légèrement en 2014 (12,4 %, pour 12,8 % en 2013). Elle est stable en Ile-et-Vilaine, et baisse dans les autres départements. L'écart à la moyenne nationale est maintenu (+ 3 points), ce qui pourrait confirmer le positionnement du parc social dans le parcours résidentiel des ménages dans la région.

1 - Pour en savoir plus : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-repertoire-des-logements-r214.html>

2 - Suite au basculement d'EPLS vers RPLS en 2011, les résultats ne sont pas directement comparables mais la tendance demeure

## Taux de logements locatifs sociaux par rapport aux résidences principales en Bretagne au 01/01/2015



## L'occupation du parc locatif social

Sur 154 924 logements concernés par l'enquête, 136 496 ménages ont répondu dans les délais, soit un taux de réponse de 88,1 %. Ces chiffres permettent de considérer comme « fiables » les résultats obtenus par l'enquête OPS 2014.

### La composition des ménages

Le pourcentage des personnes seules est particulièrement prégnant en Bretagne (48,2 %), en particulier dans le département des Côtes d'Armor (53 %). Ce pourcentage est de 38 % au niveau national. A noter que ce taux régional s'accroît légèrement depuis la dernière enquête OPS de 2012 (47,2 %).

Cette caractéristique majeure est accentuée par un taux de familles monoparentales également important (22,4 % contre 21 % en 2012). Ce taux est de 20 % au niveau national.

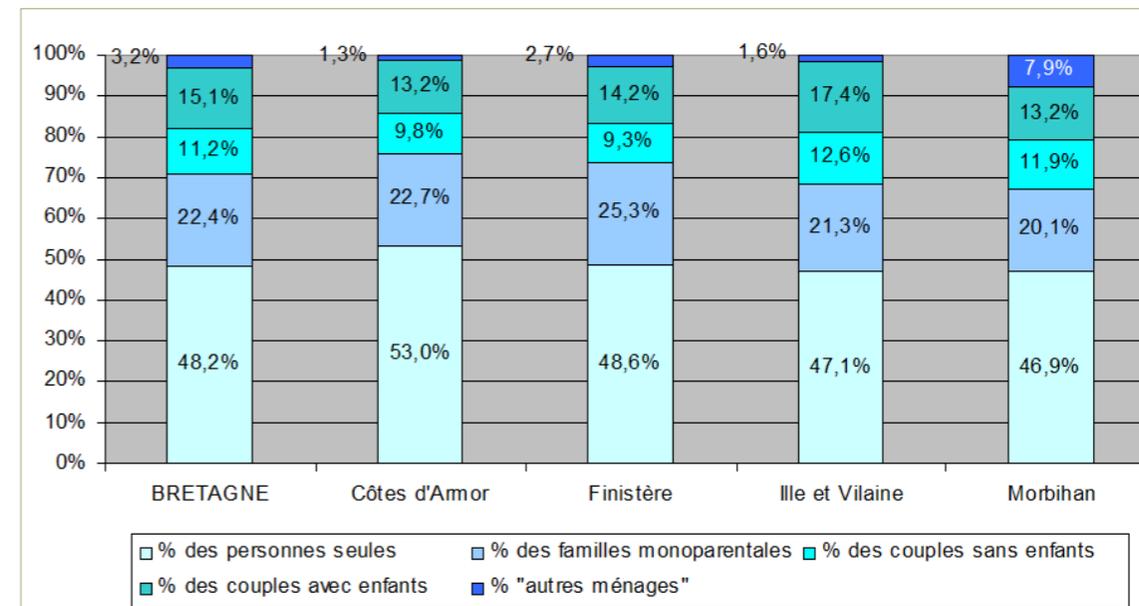
Ces données, stables dans la durée, démontrent l'importance d'une offre composée de petits logements pour répondre aux caractéristiques de l'occupation du parc social.

### L'âge des occupants

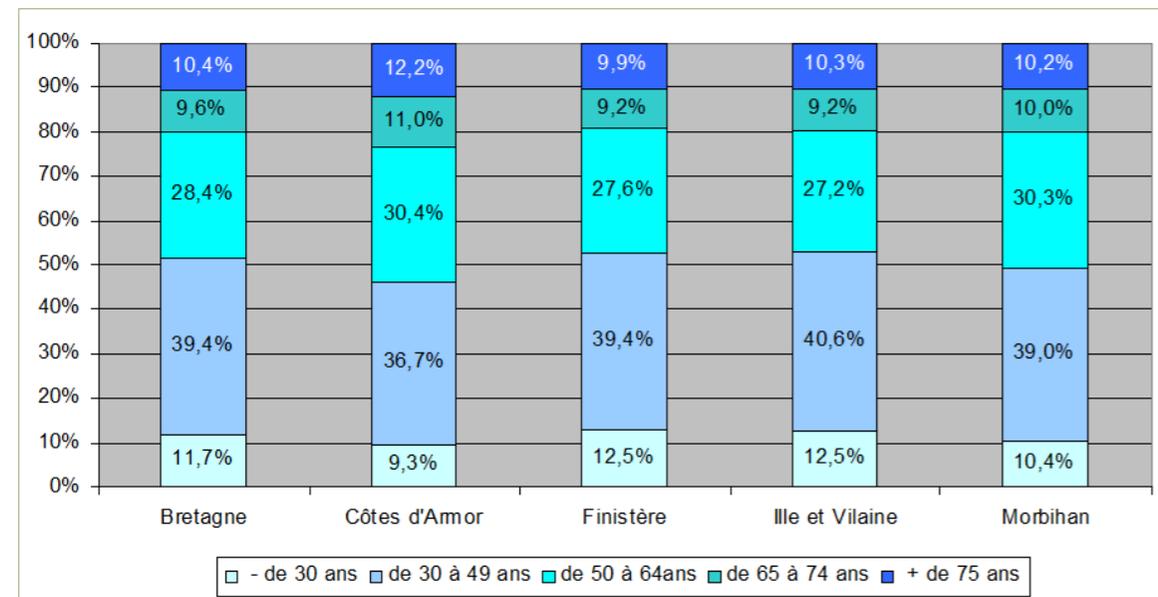
L'enquête s'intéresse aux titulaires des contrats de locations : ils sont 135 773 à avoir répondu à cet item (sur 136 496 ménages ayant répondu à l'enquête) soit un taux de réponse de 99,5 %.

L'âge des locataires en titre est similaire d'un département à l'autre et se rapproche de la composition régionale : à l'exception du département des Côtes d'Armor, les moins de 30 ans sont plus nombreux que les plus de 75 ans.

► Composition des ménages par département



### ► Âge des occupants par département



### Les ressources des ménages

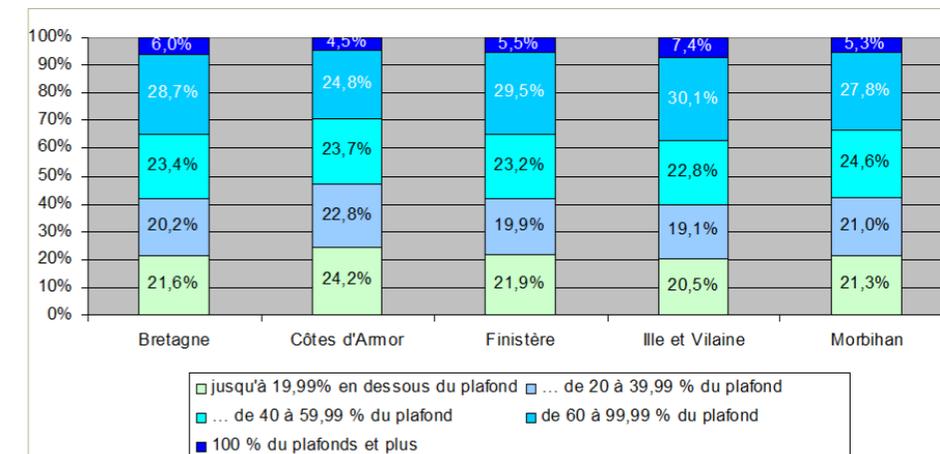
Plus de 65 % des ménages disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond d'accès au PLUS (plafonds d'accès au PLAI) : les Côtes d'Armor sont le département où ce taux est le plus élevé (70,7 %). Ce taux est d'environ 60 % au niveau national.

A noter que près de 42 % des ménages se situent en dessous de 40 % du plafond d'accès au PLUS (seuil de pauvreté). Ces données mettent en avant les ressources faibles de ménages occupant le parc social.

Pour rappel, ces plafonds « 2014 »

sont définis à l'arrêté du 23 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré : ils s'échelonnent de 20 013 € pour une personne seule à 51 440 € pour un ménage de 6 personnes (ou une personne avec quatre personnes à charge).

### ► Ventilation des ressources des ménages par département



## La demande locative sociale

Les données présentées sont issues de l'infocentre « Numéro Unique » qui reprend les données du Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande locative sociale. Le SNE est par ailleurs alimenté par le déversement des données des fichiers partagés départementaux, en tant qu'outil de gestion sur chaque département de la demande (outil IMHOWEB).

Les extractions tiennent compte de la distinction entre les demandes internes (locataires HLM) et les demandes externes.

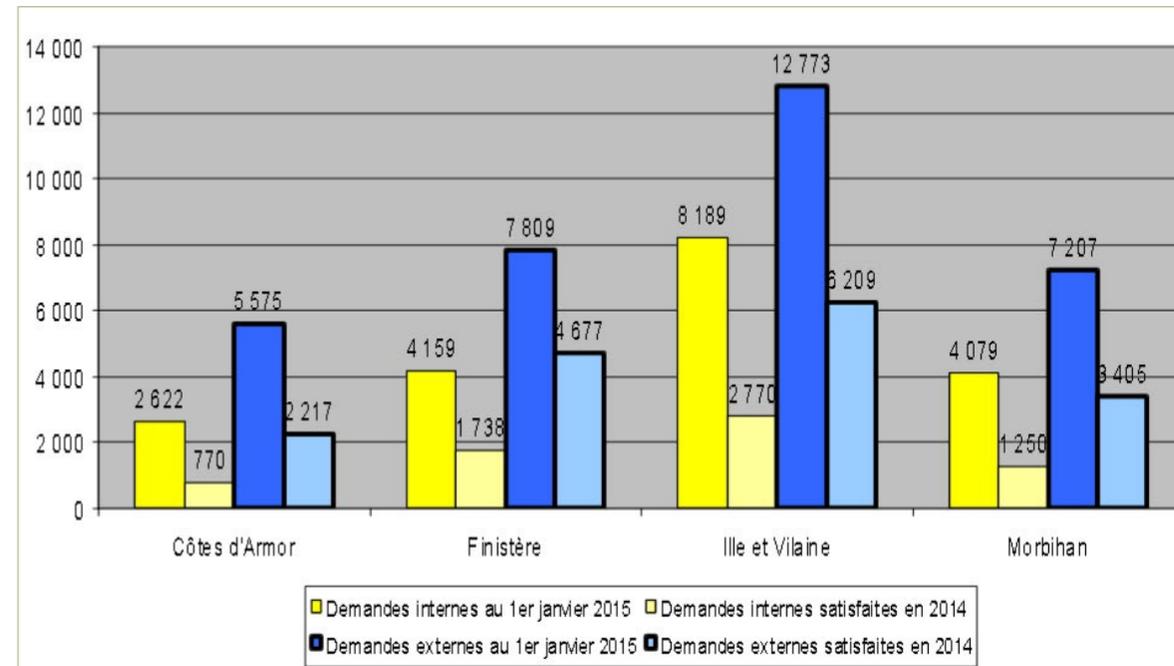
Il s'agit donc de tenir compte d'une probabilité d'erreur de l'ordre de 2 % pour les demandes externes et de 1 % pour les demandes internes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SNE comptabilise 52 413 demandes en cours à l'échelle régionale. Les demandes émanant de locataires HLM (« demandes internes ») représentent 36,4 % des demandes totales.

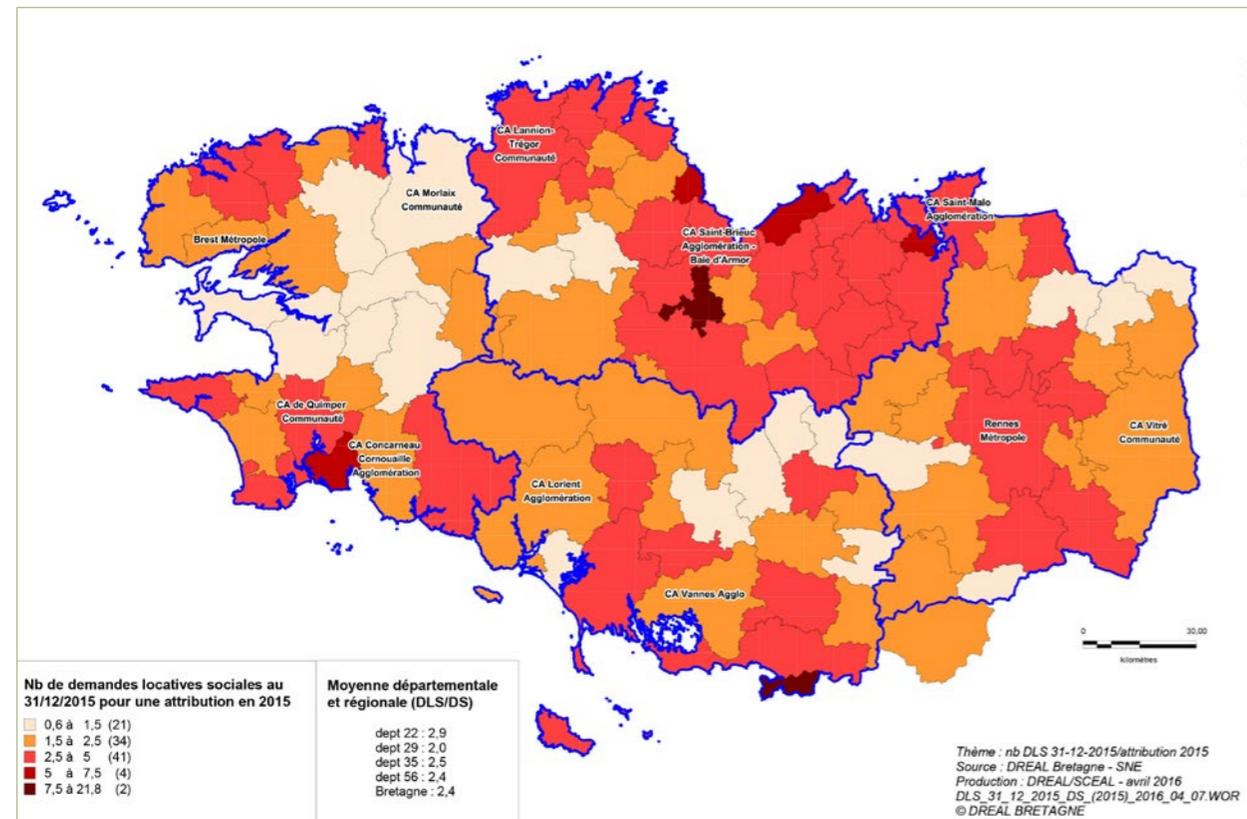
Les demandes satisfaites en 2014 représentent 23 036 demandes. Les demandes satisfaites émanant de locataires HLM (« demandes internes ») représentent 28,4 % des demandes satisfaites totales.

Aussi, à l'échelle de la région Bretagne, il y a 2,3 demandes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une demande satisfaite en 2014 (au niveau national, ce chiffre est de 3,7). Le Finistère est le département où ce rapport est le plus faible (2 demandes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une demande satisfaite en 2014) et les Côtes d'Armor le département où ce rapport est le plus fort (3 demandes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une demande satisfaite en 2014).

► Demandes locatives sociales et demandes satisfaites



► Nombre de demandes locatives sociales pour une demande satisfaite par EPCI en Bretagne au 31/12/2015





# Le parc privé

## L'offre locative privée

Les locataires représentent 32 % des ménages bretons. 68 % d'entre-eux sont logés dans le parc privé.

L'offre locative privée est essentiellement tournée vers le collectif (58 %) mais la maison individuelle est plus représentée (42 %) que dans le parc locatif public (23 %). Les logements sont majoritairement de plus petite taille (T1 à T3) que dans le parc locatif public (T2 à T4).

Par ailleurs, on y trouve proportionnellement plus de grands logements (T5, > T6). Le parc locatif privé est plus ancien que le parc public : 55 % contre 40 % des logements ont été construits avant 1975.

## Le profil des locataires privés

### La composition des ménages

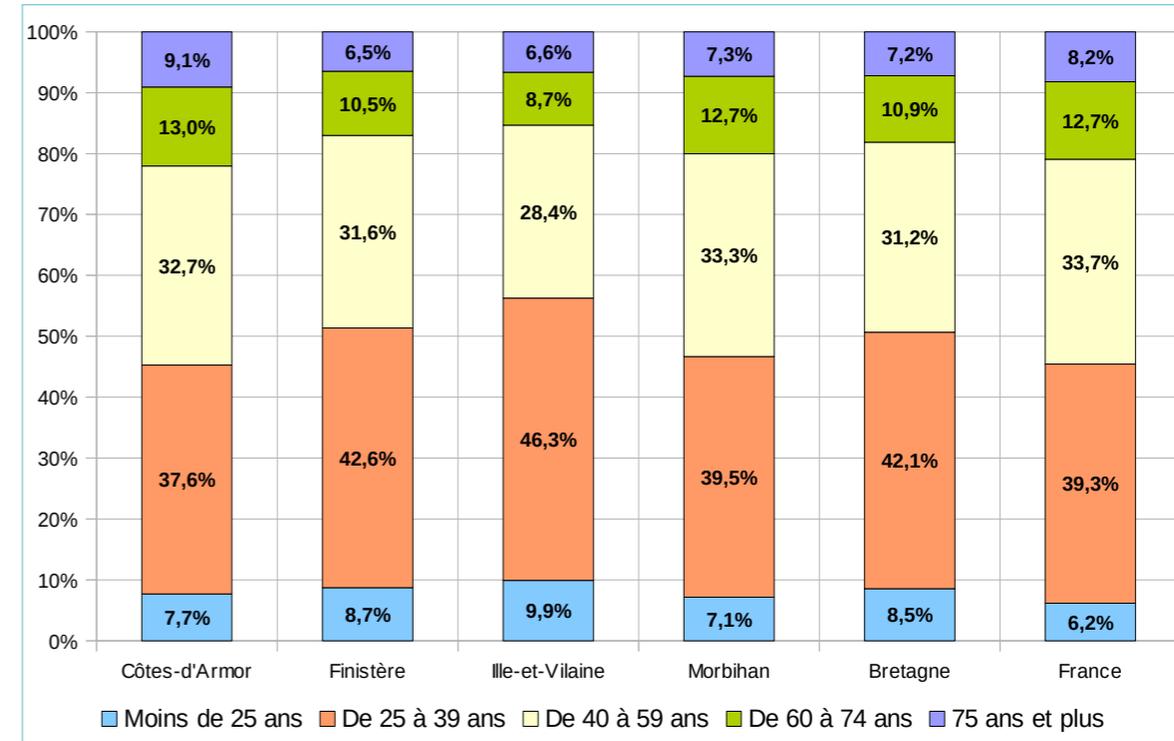
Près de 50 % du parc locatif privé est occupé par un ménage d'une seule personne (au niveau national, ce taux est de 46 %). Seul le département du Finistère est au-dessus de la moyenne régionale avec 52 %.

Entre 2007 et 2013, ce pourcentage a augmenté de 1 % dans les Côtes-d'Armor alors que, dans le même temps, l'Ille-et-Vilaine a connu une baisse de 1 %.

En 2013, c'est le département des Côtes-d'Armor qui présente la plus forte part d'occupation de son parc locatif privé par des ménages de 4 personnes et plus.

En 2013, l'occupation du parc locatif privé par les ménages de 1 et 2 personnes représente 74,6 % (au niveau national, ce taux est de 72,8 %), soit une légère progression par rapport à 2007 où ce taux était de 74 % (72,2 % au niveau national).

### Âge des locataires du parc privé par département



## L'âge des locataires

En 2013, en Bretagne, 50,6 % des locataires du parc privé ont moins de 40 ans (en France : 45,5 %). Cette part était de 55,3 % en 2007 (en France : 48 %).

Avec 56,2 % de moins de 40 ans, le parc locatif privé breton présente l'occupation la plus jeune de la région. A contrario, avec 45,3 %, les Côtes-d'Armor présente l'occupation la moins jeune avec notamment 22,1 % de plus de 60 ans. Cette part des plus de 60 ans est 4 points au-dessus de la moyenne régionale.

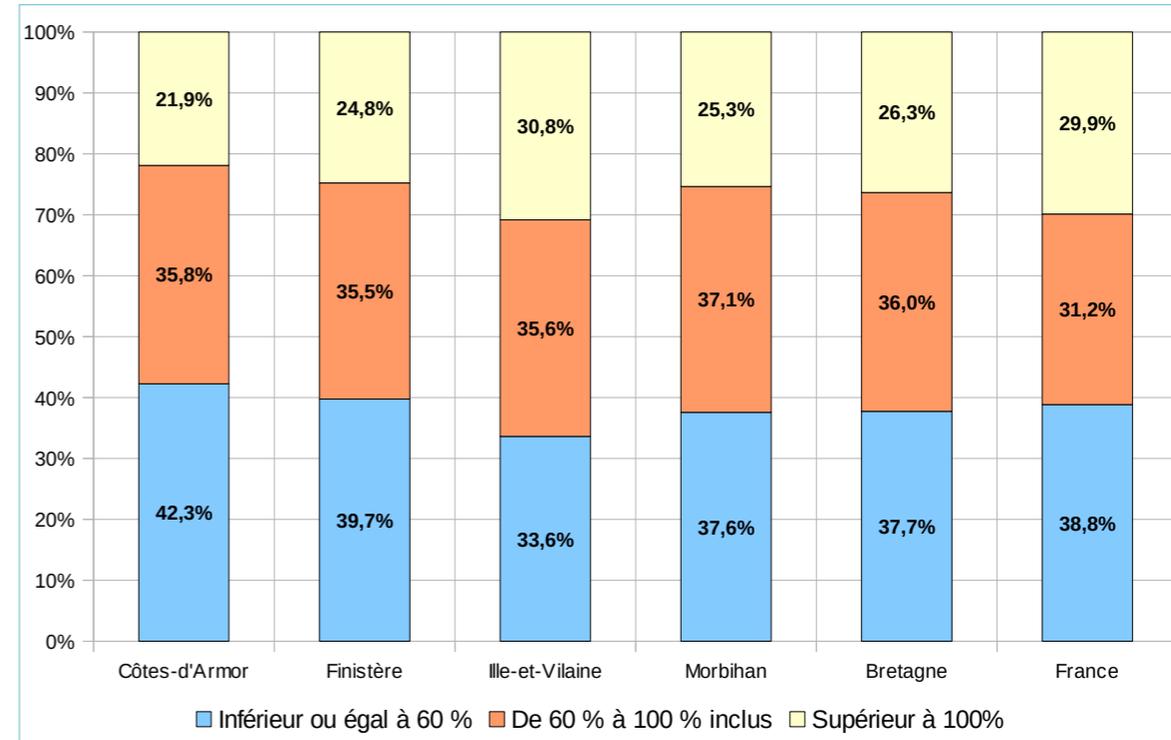
Entre 2007 et 2013, seuls les départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère maintiennent une part des locataires privés de moins de 40 ans au-dessus d'un seuil de 50 %.

## Les revenus des ménages

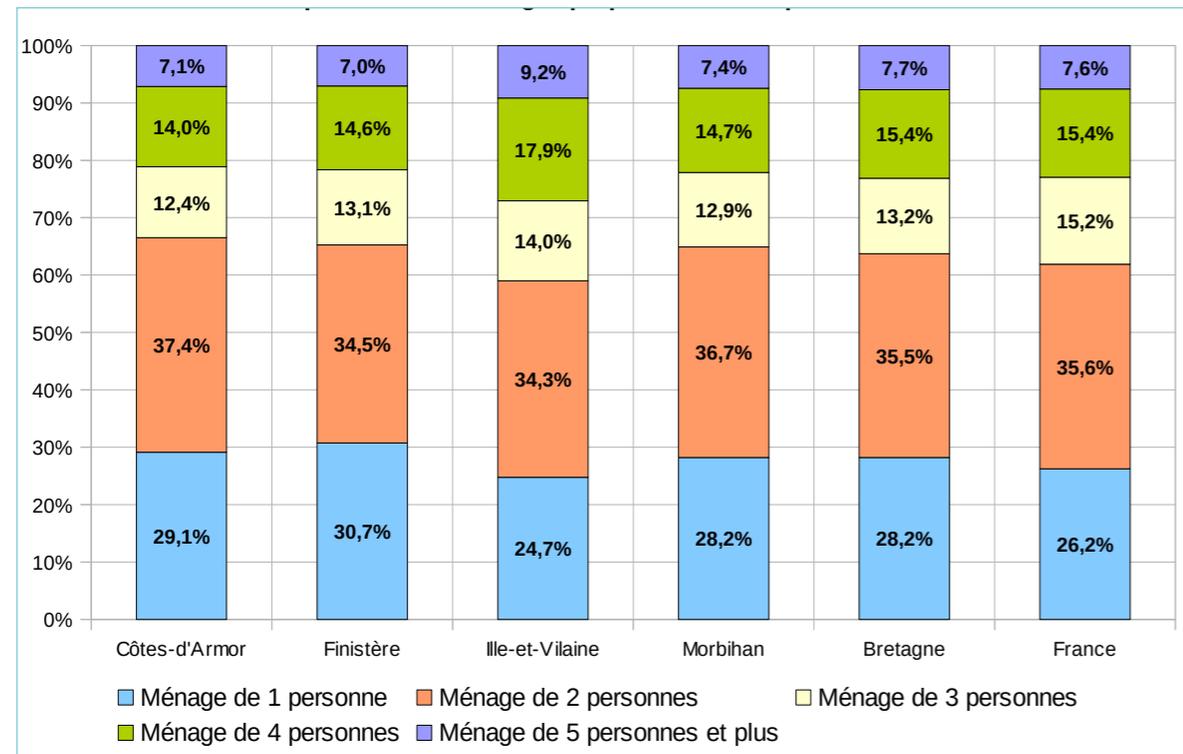
En 2013, le parc locatif privé breton héberge 37,7 % des ménages modestes (revenus inférieurs à 60% du plafond PLUS). Au niveau national, ce taux est de 38,8 %. Les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor sont au-dessus de ce taux régional (respectivement + 2 points et + 4,5 points).

L'Ille-et-Vilaine est le département qui accueille le plus de locataires privés aisés.

## Ventilation des revenus des ménages des locataires du parc privé par département



### Composition des ménages propriétaires occupants par département



## Le profil des propriétaires

### La composition des ménages

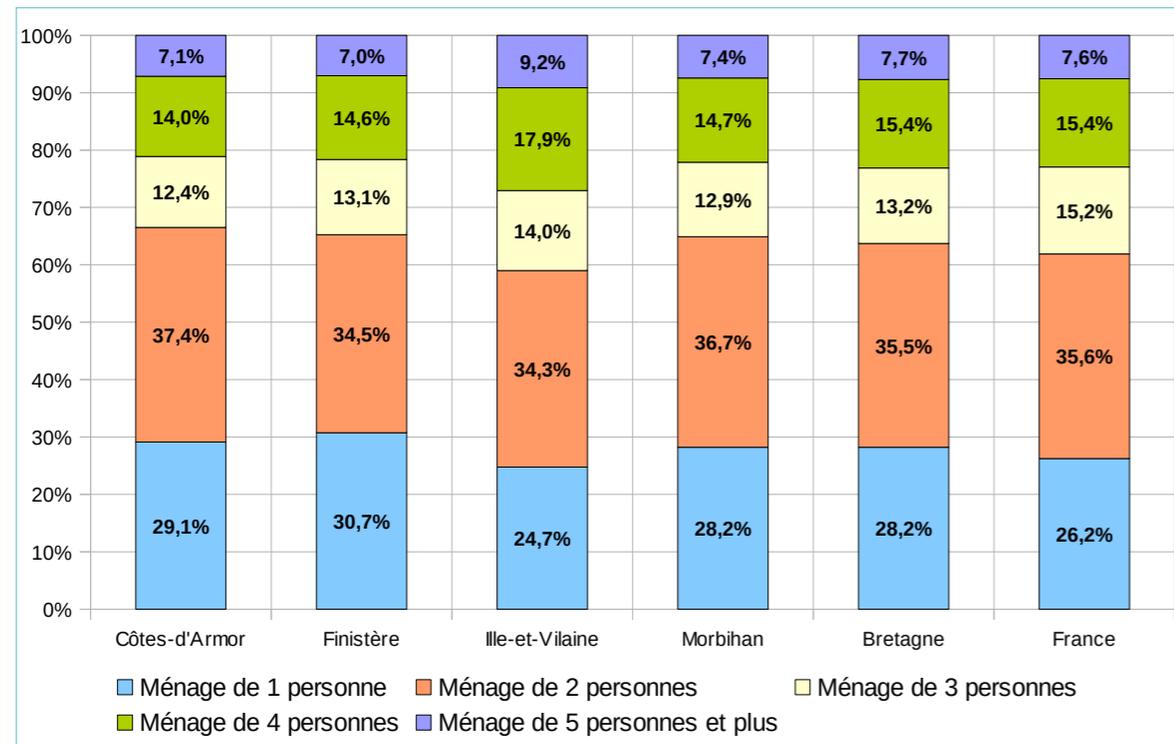
En Bretagne, en 2013, 28,2 % des propriétaires occupants sont seuls (au niveau national, ce taux est de 26,2 %). Ce taux était de 26,5 % en 2007 (en France : 24,8 %).

Les ménages de propriétaires occupants composés de 1 et 2 personnes sont les plus élevés dans les Côtes-d'Armor et le Finistère avec respectivement 66,5 % et 65,2 %. Avec 59 %, l'Ille-et-Vilaine est en deçà du taux régional.

En effet, l'Ille-et-Vilaine est plus représentée par les grandes familles avec un taux de ménages propriétaires occupants de 4 personnes et plus situé à près de 27 % alors que le taux régional est à près de 23 %.

Entre 2007 et 2013, la part des ménages propriétaires occupants de 1 à 2 personnes a progressé de 61,5 % à 63,7 % au niveau régional. Au niveau national, cette progression est passée de 60,1 % à 61,8 %.

### Composition des ménages propriétaires occupants par département



### L'âge des propriétaires

Avec 12,8 % des propriétaires occupants de moins de 40 ans, la Bretagne a reculé par rapport à 2007 où ce taux était de 14%. Au niveau national, ce recul est du même ordre au niveau en passant de 14,3 % à 13,3 %. Malgré cette baisse du même ordre de grandeur dans chaque département, l'Ille-et-Vilaine demeure le département présentant le plus de propriétaires occupants jeunes avec 15,5 % de moins de 40 ans et les Côtes-d'Armor le moins de propriétaires occupants avec 10,7 % de cette même typologie.

Au niveau des plus de 60 ans, le taux de propriétaires occupants est de 50,2 % au niveau régional (en France : 49,1 %). Au niveau départemental, cette graduation s'échelonne de 54,5 % dans les Côtes-d'Armor à 44,6 % en Ille-et-Vilaine.

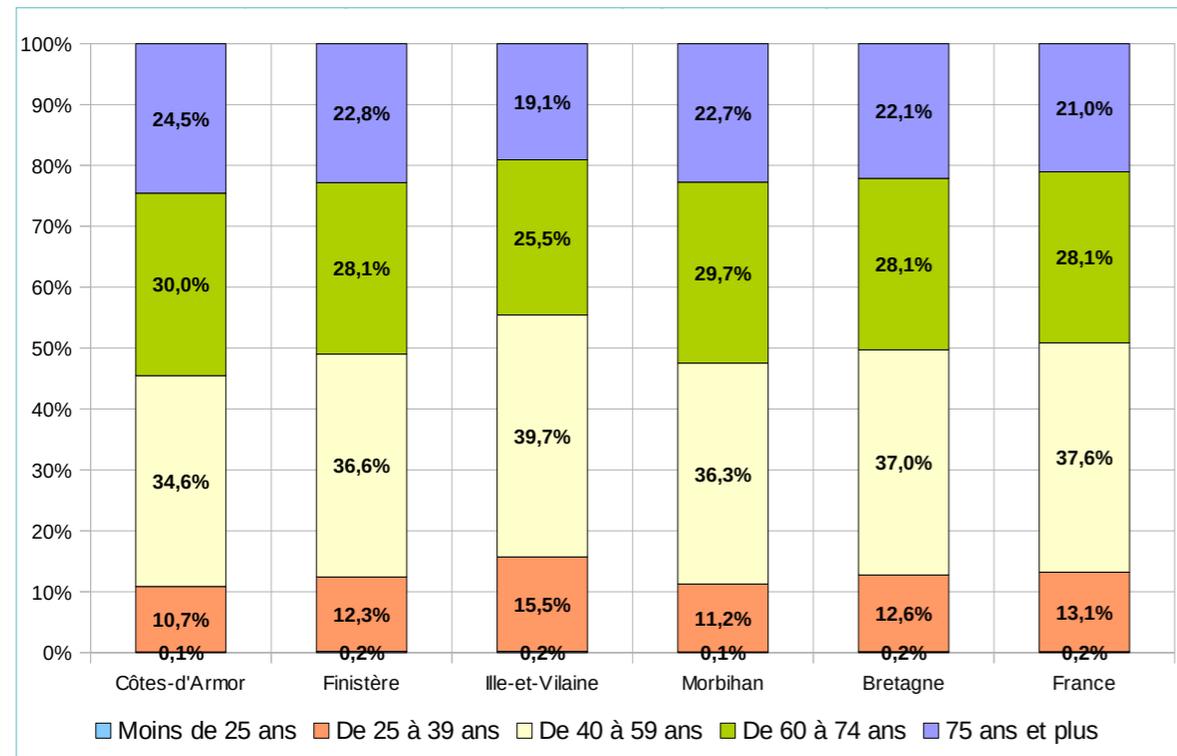
Entre 2007 et 2013, l'Ille-et-Vilaine connaît la plus faible évolution du vieillissement de ses propriétaires occupants avec une hausse de près de 1 % des ménages propriétaires occupants de plus de 60 ans alors que les autres départements sont autour de 3,5 % voire près de 4 % pour le Morbihan.

### Les revenus des ménages

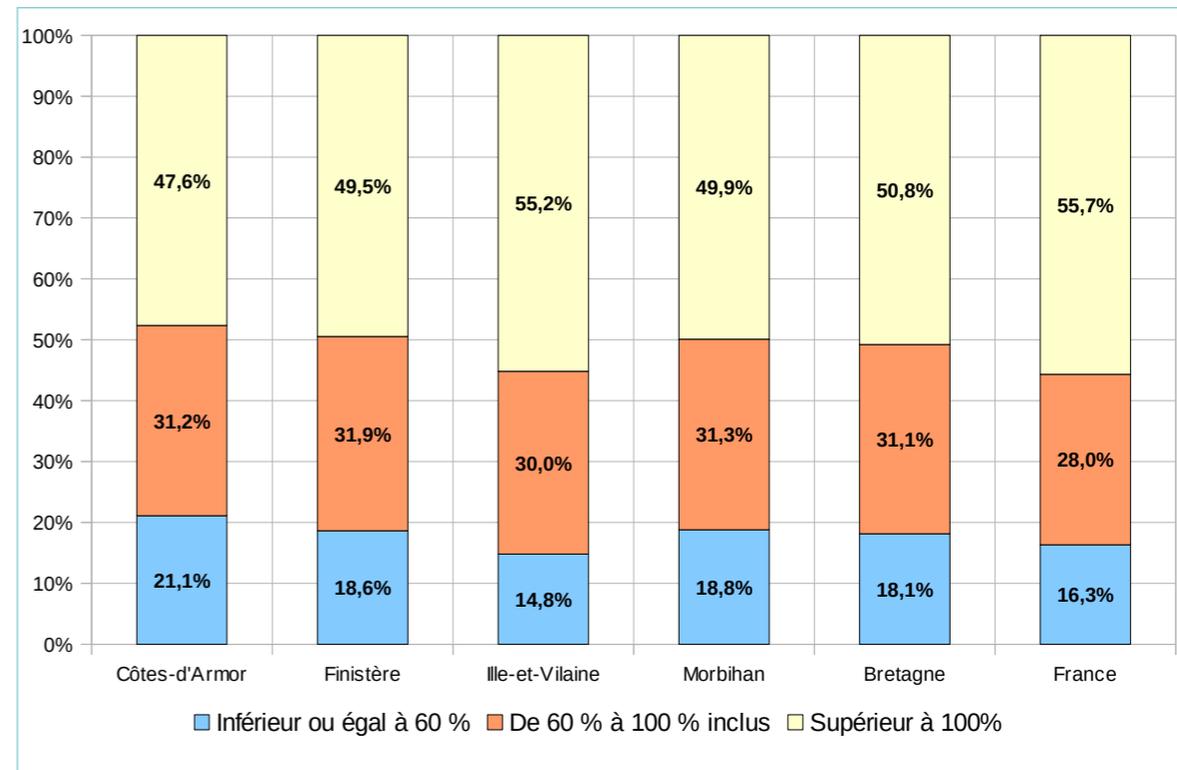
En 2013, 18,1 % des propriétaires occupants sont plutôt modestes (revenus inférieurs à 60 % du plafond PLUS). Au niveau national, ce taux est de 16,3 %. Ce taux atteint 21,1 % dans les Côtes-d'Armor.

Avec 4,5 points au-dessus du taux régional, l'Ille-et-Vilaine présente le plus fort taux de propriétaires occupants aisés.

### Âge des propriétaires occupants par département



### Ventilation des revenus des ménages propriétaires occupants par département





**Les populations  
spécifiques**

## L'accueil des gens du voyage

La population des gens du voyage en Bretagne est estimée à 6 à 8 000 personnes auxquelles sont destinées les aires permanentes d'accueil pour leurs besoins d'habitat spécifiques. Après 14 ans de mise en œuvre de la loi 2000, les aires d'accueil en service représentent le taux important de 90 % des objectifs fixés par les schémas départementaux. Le taux de réalisation des aires de grand passage approche les 30 %.

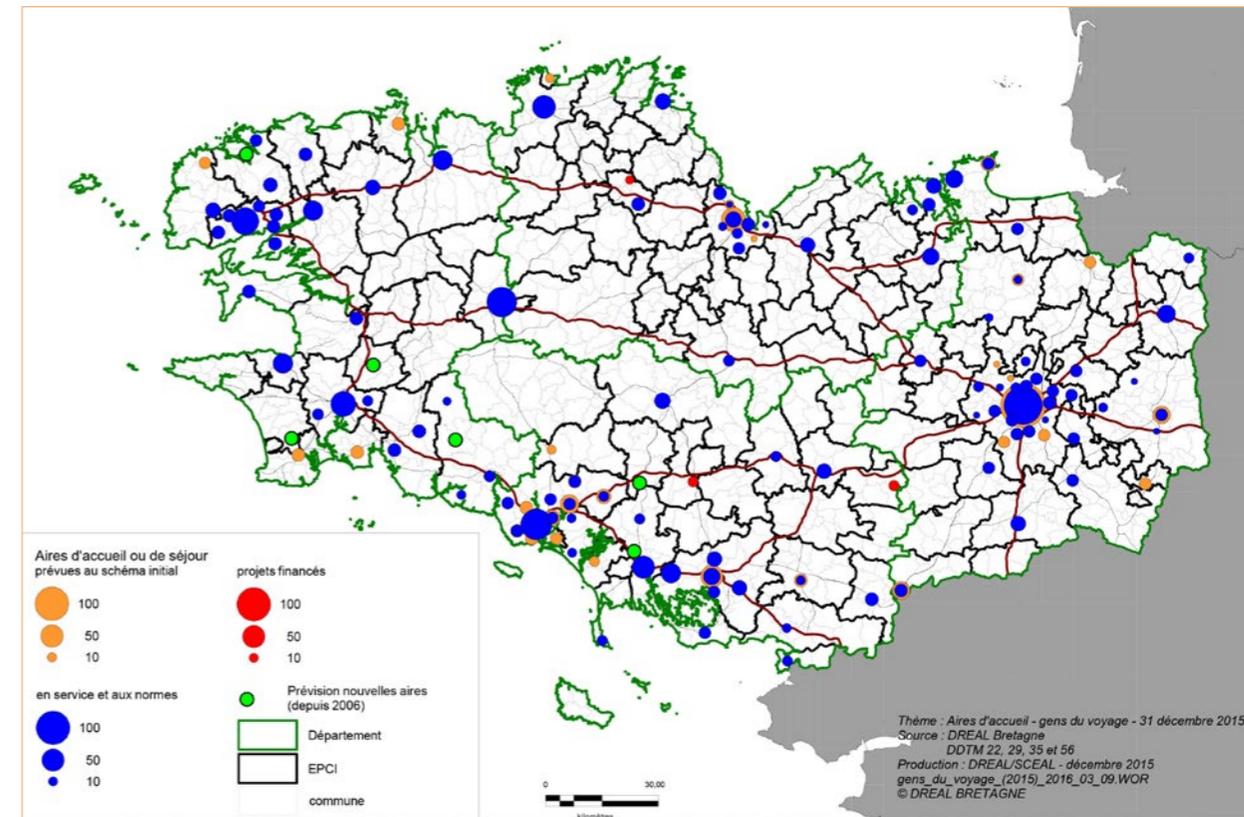
D'autres modes d'habitation sont proposés maintenant en Bretagne pour répondre à la diversité et aux évolutions des besoins notamment sur le plan de la fixation ou de la sédentarisation des familles ainsi que des activités économiques : terrains locatifs familiaux publics ou privés, habitat-caravane HLM...

### ► Situation des aires d'accueil par département

Aires d'accueil en Bretagne (31/12/2015)	22	29	35 *	56	Bretagne
Objectif en places de caravanes	305	785	733	618	2441
Places de caravanes en service	285	711	701	560	2257
Objectif en nombre d'aires	15	38	43	30	126
Nombre d'aires en service	14	31	41	26	112

Sources : DREAL/DDTM 02/2016 - \* Y compris les aires d'accueil de Ploubalay (en 22), d'Allaire (en 56) et de St-Nicolas de Redon (en 44) relevant du schéma 35 non comptées dans les départements d'implantation.

### ► Aires permanentes d'accueil en Bretagne au 31/12/2015



## Le logement des jeunes

### Les logements Foyer de Jeunes Travailleurs

Le rôle des FJT est particulièrement important au sens où ils assurent l'accueil de toutes les catégories de jeunes dans des objectifs de logement immédiat, de brassage et d'insertion. Pour des besoins et des durées très variables : formation, apprentissage, saisonniers, décohabitation et urgence. Ils les accompagnent dans leur mobilité et vers l'autonomie et, si besoin, assurent une aide des jeunes en difficulté. Leurs finalités ont été précisées à la suite de la loi ALUR (Décret 951 du 31/07/2015 relatif aux FJT).

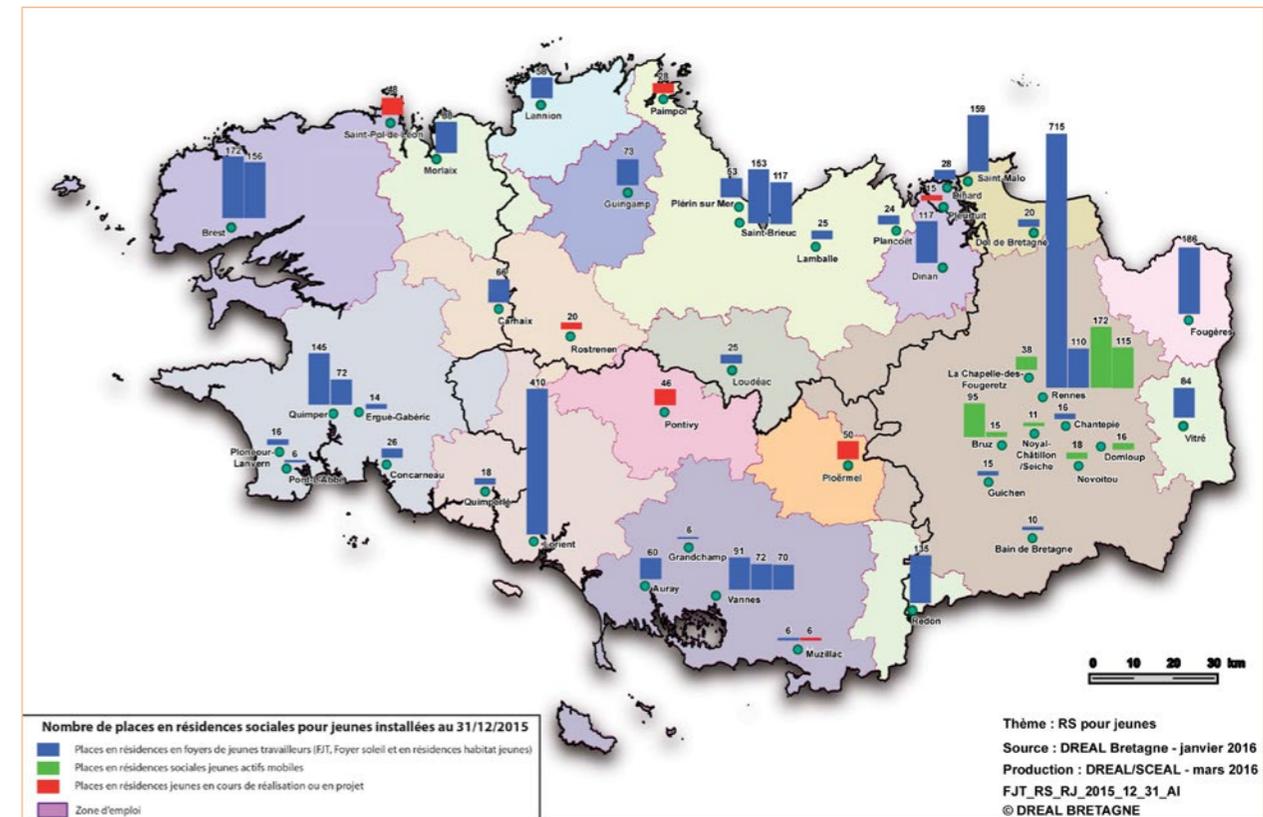
Avec plus de 3400 places, la couverture régionale s'est enrichie récemment de programmes dans les pôles urbains secondaires (Quimperlé) ou des territoires à dominante rurale (comme Bain-de-Bretagne, Paimpol, Saint-Pol de Léon ou le Centre Bretagne à Carhaix) ou des zones d'emploi secondaires dynamiques (Lamballe, Loudéac). Près de 7500 jeunes dont 85 % ont moins de 26 ans, sont accueillis dans l'année (2014).

#### ► Situation des foyers de jeunes travailleurs par département

Les logements FJT en Bretagne (en nb de places agréées FJT/CAF)	22	29	35	56	Bretagne
En service (fin 2014)	606	756	1426	621	3409
Mis en service en 2014	73	100	55	52	280
Mis en service en 2015	25	56	-	-	81
En construction ou projets agréés pour 2016 à 2018	48	48	15	102	213

Source : Urhaj-CAF Bretagne Bilan 2014 /DRJSCS/DDTM-DREAL mars 2016

#### ► Résidences sociales pour jeunes au 31/12/2015



## Les logements pour étudiant

L'offre et la demande de logements avaient atteint un équilibre relatif sur les sites d'enseignement supérieur de la région, notamment sur Rennes qui présente traditionnellement les tensions les plus importantes. Les raisons sont à trouver dans la conjonction d'offres multiples. Un parc spécifique important de résidences, géré par le CROUS et par les bailleurs sociaux, constitué à la fin des années 80, s'enrichit régulièrement d'une production de petits logements et de résidences privées soutenue par les aides publiques à l'investissement locatif. Récemment, le développement de la colocation a facilité les voies d'accès au locatif privé.

Sur l'agglomération rennaise, les promoteurs de programmes importants mixtent le logement ciblé pour les étudiants à du logement ordinaire et ont repris la production de résidences spécialisées. Cette offre multiple permet d'absorber la demande nouvelle consécutive à la contraction du parc de petits logements et à la hausse continue depuis 2008 du nombre d'étudiants sur le site universitaire de Rennes. Ailleurs, la démographie étudiante est globalement stable.

De 2006 à 2015, sur l'agglomération de Rennes, 1 190 logements PLS et PLUS, soit 13 résidences meublées, ont été mo-

bilisés pour compléter l'offre sociale gérée par le CROUS ou par les bailleurs sociaux. Avec les résidences privées (11 résidences pour 1051 logements), c'est plus de 2240 logements qui ont été livrés soit 250 logements chaque année.

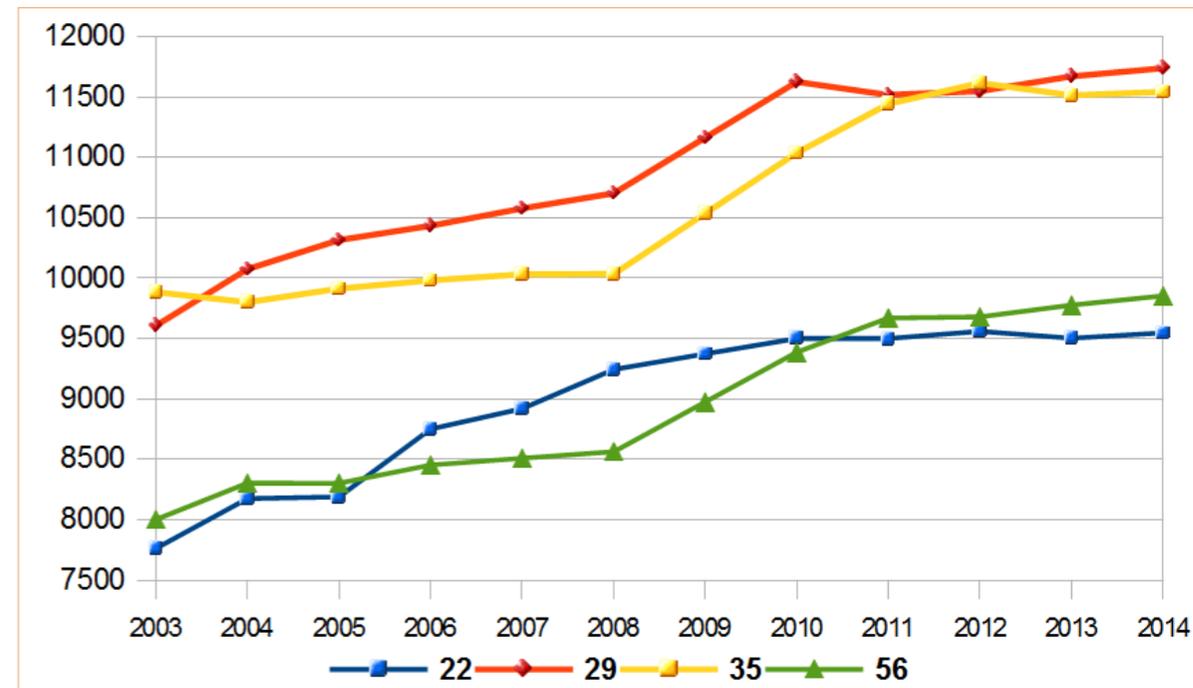
Ce rythme devrait se poursuivre quelque temps avec la livraison en 2016 de 3 opérations (205 logements) et l'annonce de 2 résidences meublées portant sur 350 logements ciblés étudiants pour des mises en service de 2017 à 2019.

## Le logement des personnes âgées

La production de logement-foyers pour personnes âgées s'est poursuivie à un rythme particulièrement élevé dans la dernière décennie, portée par la transformation des maisons de retraites en établissement médicalisé, type EHPAD, qui a bénéficié du financement PLS et qui touche tous les territoires.

La production soutenue des années 2000 - près de 4000 logements et lits d'EHPAD par an jusqu'en 2010, puis moins d'un millier par an ensuite - permet à la région d'atteindre des taux d'équipement en structure plus élevés que ceux de la moyenne nationale : 11,5 % personnes âgées de 75 ans et plus, contre 9,5 % au plan national (source DREES).

► Capacité d'accueil des établissements pour personnes âgées



Le rythme de restructuration continue de se ralentir du fait de la quasi-transformation du parc de maisons de retraite traditionnelles et de logements-foyers en établissement à statut d'EHPAD. Il restait en Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 10 maisons de retraite (251 lits) et 107 logements-foyers (4151 logements) non médicalisés pour 481 EHPAD (38 279 lits ou logements) soit 90 % des capacités aux nouvelles normes.

La couverture régionale se traduit maintenant par un niveau d'équipement important, supérieur à la moyenne nationale.

Les orientations des derniers schémas sur le soutien au maintien au domicile et en faveur de l'autonomie des personnes orientent désormais les politiques vers l'aménagement des logements ou vers de nouvelles formes d'habitat (habitat groupé, accueil familial, accueil temporaire, domicile partagé...)

L'accent est maintenant mis sur le maintien dans le domicile générant des travaux d'aménagement et d'adaptation des logements auxquels l'ANAH et les collectivités territoriales contribuent pour l'essentiel.

Dans le cadre des nouveaux schémas et à la suite de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, les enjeux sont portés sur la diversité de l'habitat entre EHPAD et domicile ordinaire permettant d'assurer un parcours adapté à la situation des personnes : des résidences services aux nouvelles formes d'habitat (domicile partagé, habitats groupés...) permettant de coupler domicile privatif, vie collective et mutualisation des services. Ces mesures sont associées au développement de proximité des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

▮ Taux d'équipement pour 1000 personnes âgées de 75 et plus (structures EHPAD uniquement)

Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France M
121	117,2	121,9	100,2	115,2	95,1

Source : STATISS 2013 DRESS au 01/01/2013



**Les dynamiques  
de marché  
de l'habitat**

## L'offre foncière

### L'offre foncière<sup>3</sup>

Entre 2010 et 2014, le coût total du terrain et de la maison est passé de 185 000 € à 207 100 €, pour un coût du terrain seul passé de 49 300 € à 56 400 € ; la part du terrain dans le total de l'opération est ainsi relativement stable (de 26,6 % à 27,2 %). Par contre le prix moyen au m<sup>2</sup> des terrains a augmenté significativement (+38 %). C'est tout particulièrement le cas en Ille-et-Vilaine, où les prix au m<sup>2</sup> ont augmenté de 51 % en quatre ans.

Comme les années précédentes, le prix des maisons au m<sup>2</sup> est plus élevé en Bretagne qu'au niveau national (1 306 €). La Bretagne est la 6<sup>e</sup> région de province la plus chère, derrière la Corse (1 536 €/m<sup>2</sup>), la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, l'Alsace, l'Île-de-France, les Pays-de-la-Loire et la Franche-Comté ; les prix les plus bas sont observés dans la région Centre et en Haute-Normandie (1 171 et 1 192 €/m<sup>2</sup>).

La superficie moyenne des terrains bretons est de 719 m<sup>2</sup>, en baisse de 6 % par rapport à 2013 ; la moyenne française est bien supérieure puisqu'elle s'établit à 972 m<sup>2</sup>.

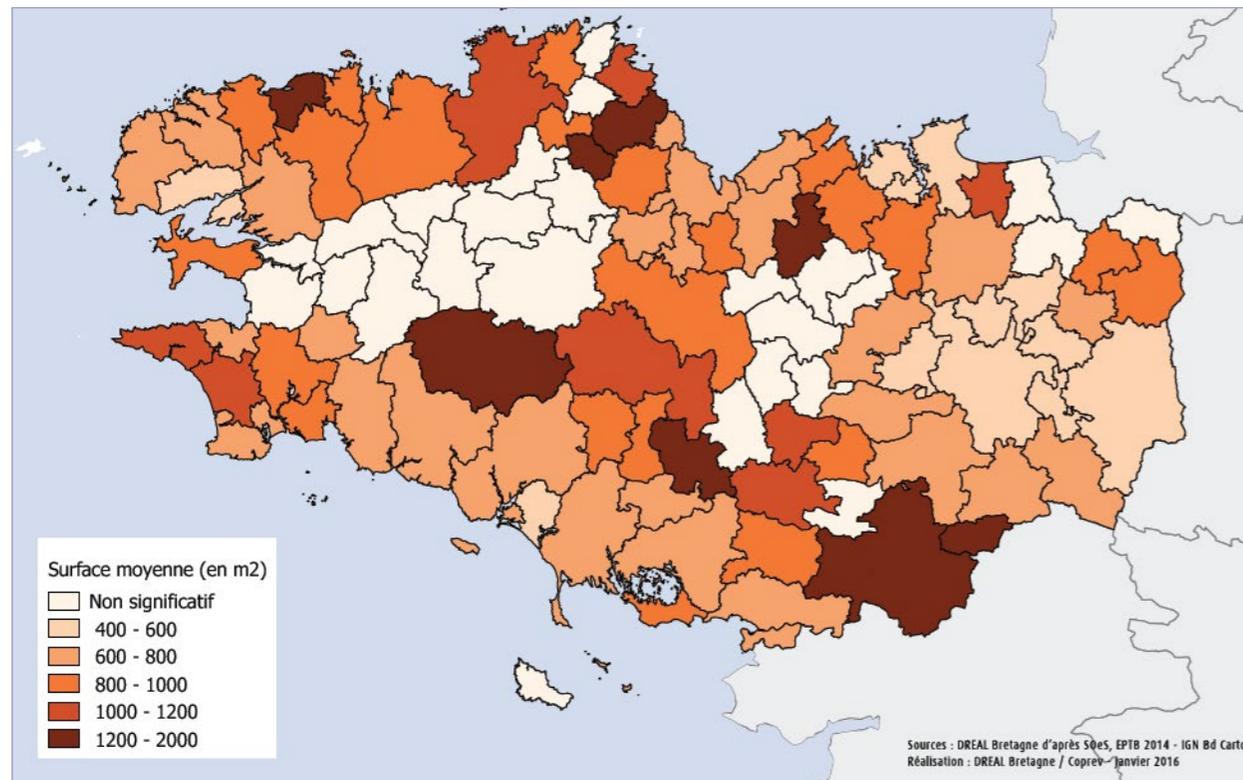
3 - Pour en savoir plus : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-enquete-sur-le-prix-des-terrains-r183.html>

### Surface et prix moyen du foncier par département

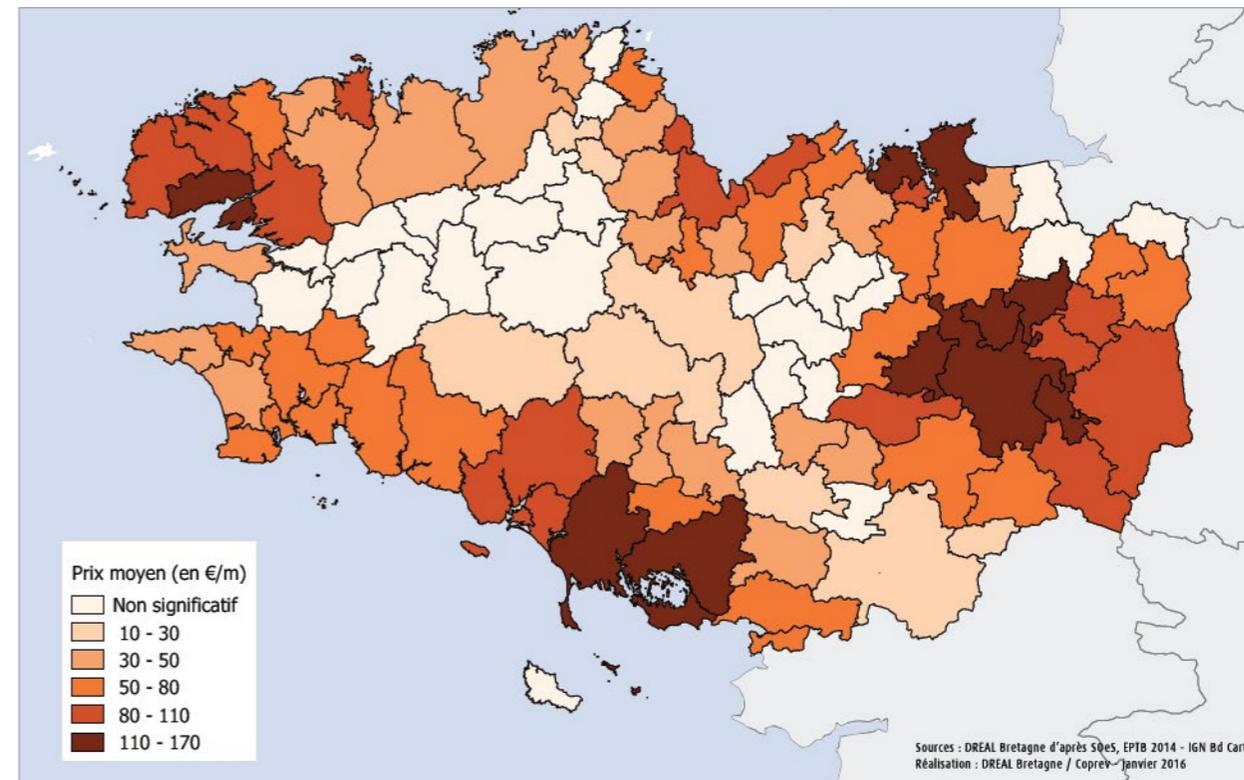
	22	29	35	56	Bretagne
Prix moyen du terrain 2014	45 600	53 100	60 400	61 300	56 400
Variation 2014/2013	9%	2%	1%	-4%	1%
Variation 2014/2010	13%	16%	12%	11%	14%
Surface moyenne en m <sup>2</sup>	839	764	575	800	719
Variation 2014/2013	-6%	-8%	-2%	-8%	-6%
Variation 2014/2010	-17%	-7%	-26%	-12%	-17%
Prix moyen/m <sup>2</sup> en euros	54	70	105	77	78
Variation 2014/2013	15%	10%	3%	5%	7%
Variation 2014/2010	37%	24%	51%	25%	38%

Source : DREAL Bretagne d'après SoeS, EPTB 2014

▸ Surface moyenne des terrains par EPCI en 2014



▸ Prix moyen des terrains par EPCI EN 2014



## L'offre immobilière

### La construction neuve<sup>4</sup>

Au cours de l'année 2015, 19 500 logements ont été autorisés à la construction dans la région, soit 1 900 de plus qu'en 2014 (+10,9 %). Les mises en chantier augmentent également : 19 200 sur l'ensemble de l'année, soit 1 000 de plus qu'en 2014 (+5,7 %). Cette progression s'explique essentiellement par une hausse importante du nombre de logements collectifs mis en chantier en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère. France entière, l'augmentation des mises en chantier est moins importante (+2,1 %). La Bretagne représente 5,5 % de l'ensemble de la construction sur le territoire français (5,3 % en 2014). Elle est 7<sup>e</sup> en taux de construction avec près de 30 logements pour 1 000 habitants sur la période 2011-2015. Le taux de construction est de 26 logements pour 1 000 habitants sur la période 2011-2015

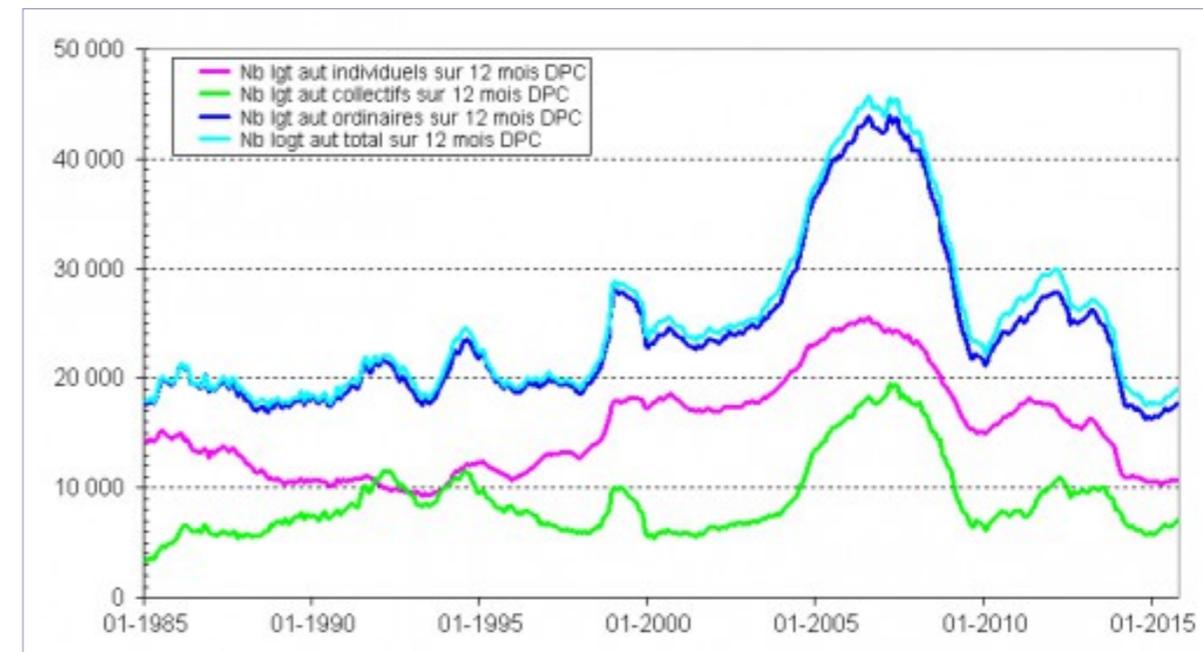
Au cours de l'année 2015, en Bretagne, 10 800 permis de construire de maisons individuelles ont été accordés soit une quasi-stabilité sur un an (+1,7 %) et 10 200 chantiers ont été démarrés, soit une très légère augmentation de 0,5 % en un an.

Avec 8 700 logements collectifs ou en résidence autorisés, les projets de construction d'appartements sont en hausse de 24,9 %. L'augmentation des mises en chantier est moins important avec une hausse de 12,4 % sur l'ensemble de la Bretagne.

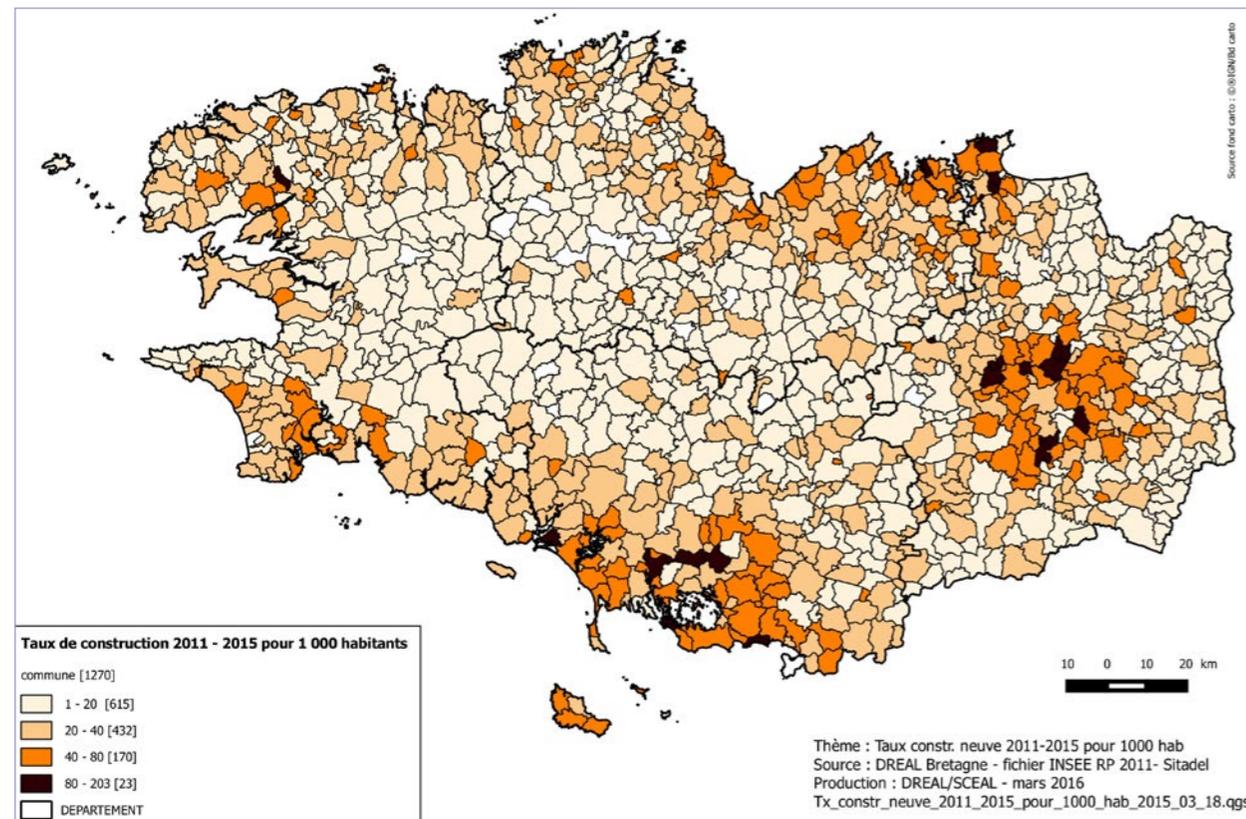
En 2014, 2 400 logements ont été annulés, soit 12,4 % du volume des autorisations de l'année. C'est plus qu'en 2014, où 10 % des logements avaient été annulés. Les quatre cinquièmes des annulations de 2015 concernent des permis récents, ayant été autorisés dans l'année.

4 - Pour en savoir plus : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-enquete-sur-le-prix-des-terrains-r183.html>

### Évolution des logements autorisés



▮ Taux de construction neuve entre 2011 et 2015 pour 1 000 habitants en Bretagne



### La commercialisation des logements neufs<sup>5</sup>

En 2015, le marché des ventes de logements neufs a connu une nette reprise après la chute ininterrompue depuis 2010 : 3 838 logements collectifs ont été vendus, soit 31 % de plus par rapport à 2014.

À l'inverse, les offres de nouveaux logements collectifs se réduisent de 25 % à 3 182.

Avec 3 213 euros par m<sup>2</sup> en moyenne en 2015, le prix sur un an des appartements neufs se stabilise après une hausse de 1,1 % en 2014 et de 2,3 % en 2013.

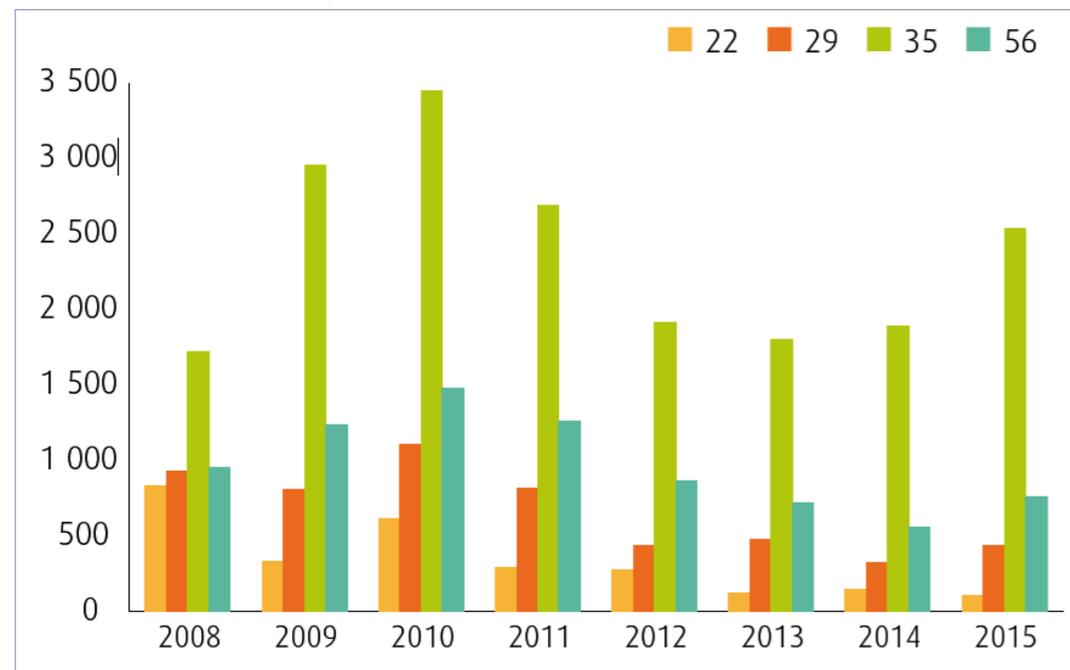
En 5 ans, le prix moyen par m<sup>2</sup> a augmenté de près de 12 %.

Avec 232 maisons neuves vendues en 2015, le marché de l'individuel groupé a augmenté de 8 % par rapport à 2014. Ce regain fait suite à une chute de 76 % entre 2010 et 2014.

4 - Pour en savoir plus : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-construction-neuve-sitaldel-r179.html>

5 - Pour en savoir plus : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-enquete-sur-la-commercialisation-r188.html>

Évolution des ventes de logement neuf par département

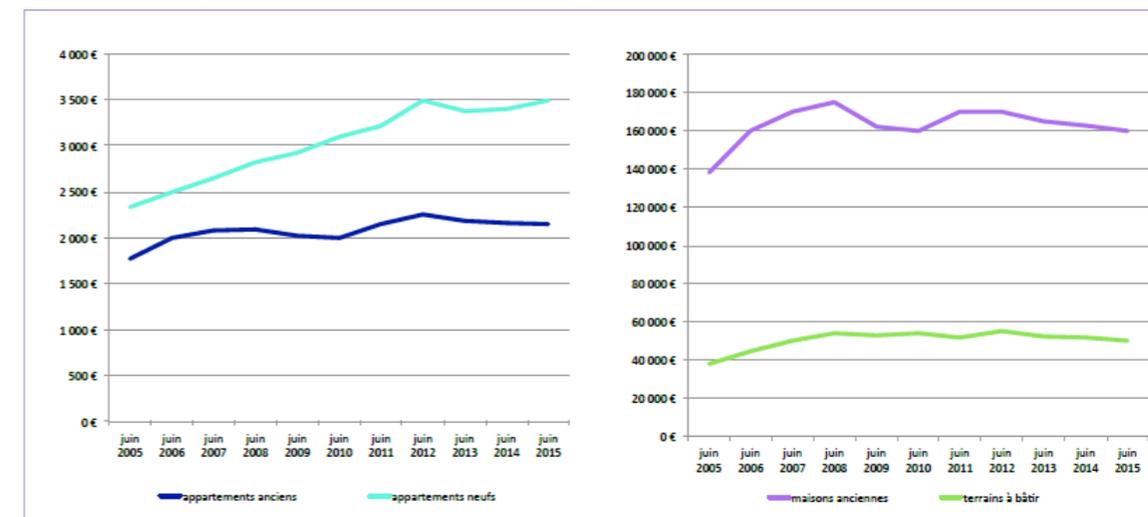


Les transactions dans l'ancien

Source : Notaires de l'Ouest/PERVAL – Données 09/2015

Les prix dans l'ancien ont fortement augmenté dans les années 2000, bénéficiant d'une période favorable à l'achat immobilier (dispositifs d'aides, taux d'intérêt très bas, ...). La crise financière de 2008 donne un coup d'arrêt à cette hausse, avec notamment une stagnation des prix dans l'ancien.

Évolution des prix de vente des maison et des appartements



## Le marché des loyers privés

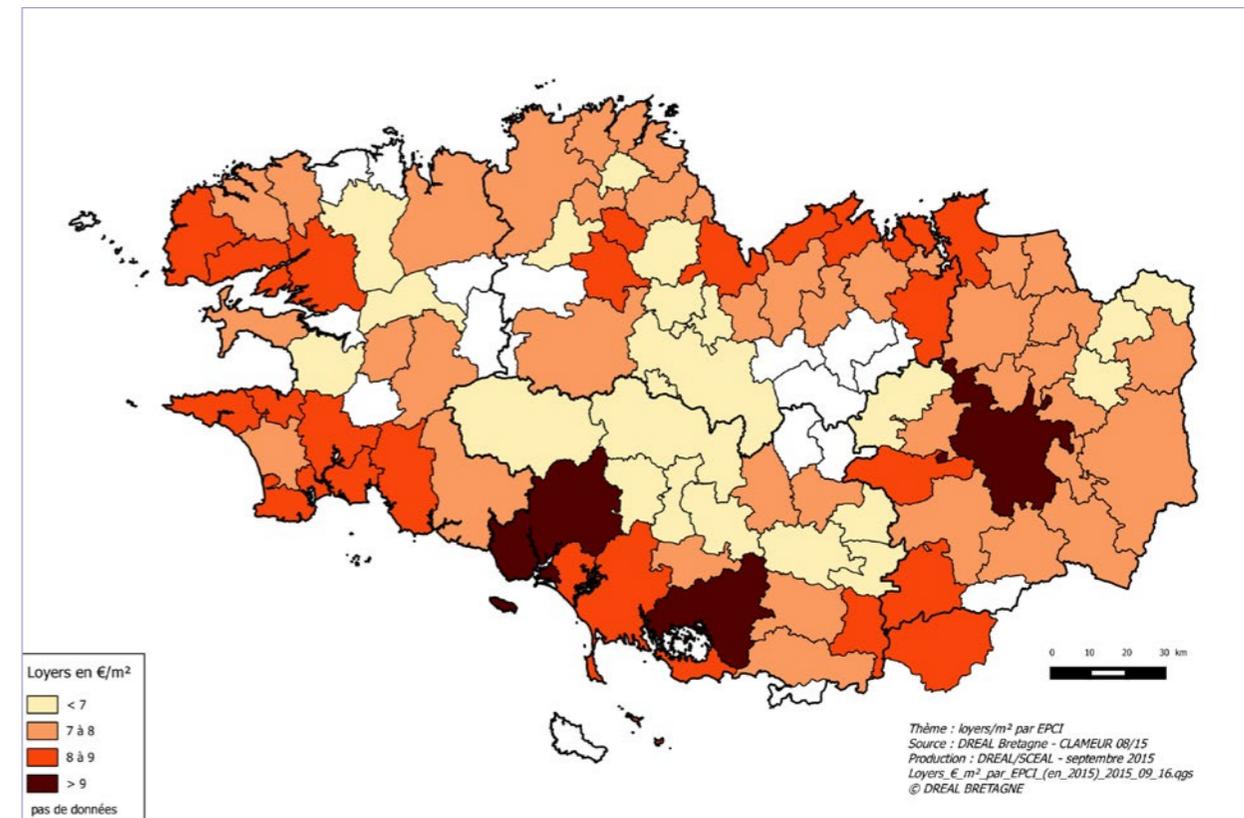
Les loyers de marché reculent dans 17 régions. En Bretagne, avec une baisse de 1,9 %, les loyers baissent plus rapidement que la moyenne nationale.

Les écarts de loyers placent la Bretagne dans les 8 régions présentant un loyer moyen inférieur à 10€/m<sup>2</sup>.

Dans 14 régions dont la Bretagne, les loyers baissent entre deux locataires.

La majorité des régions sont affectées par une montée de la vacance. Dans 10 régions dont la Bretagne, la durée de la vacance locative a augmenté plus vite que la variation nationale annuelle moyenne de 3,8 % sur la période 2008-2015 (+7,2 % par an en Bretagne).

### Niveau des loyers du marché privé en 2015



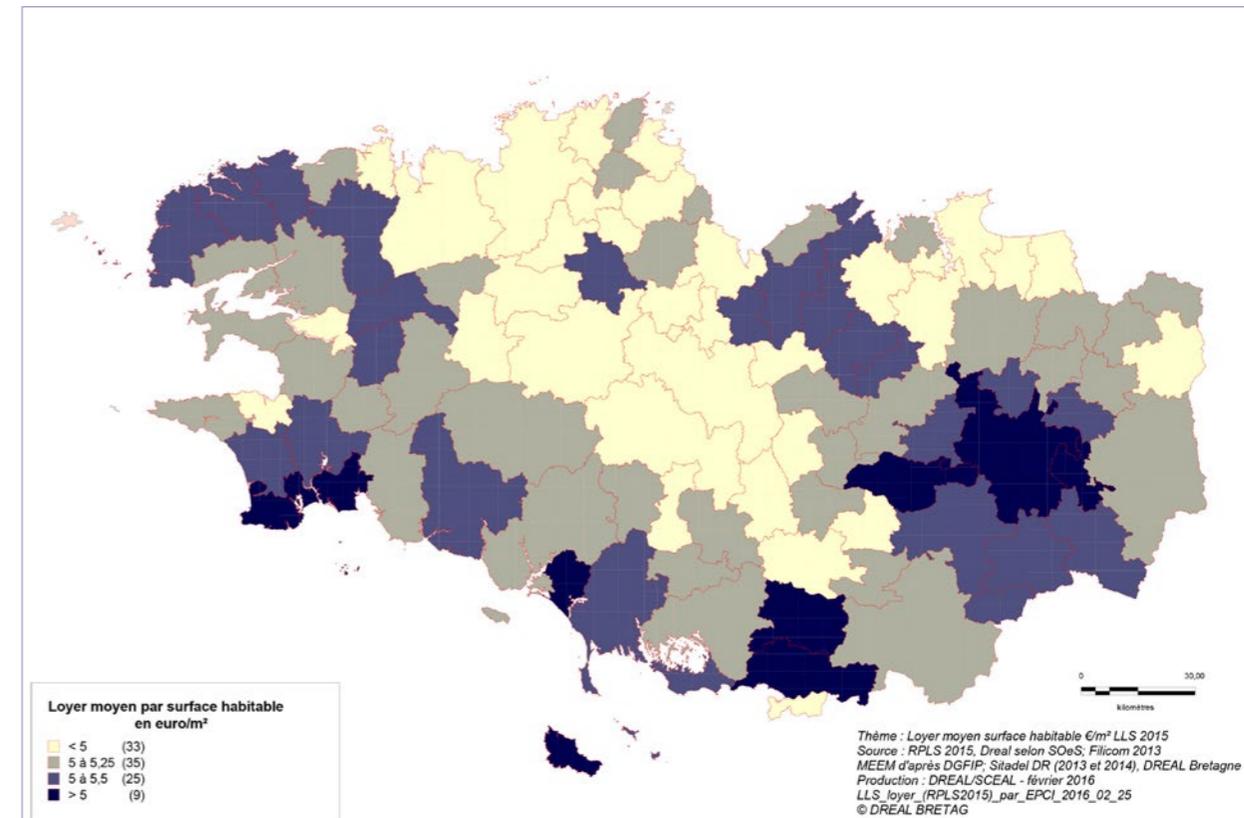
## Le marché des loyers sociaux

Le loyer mensuel moyen au 31/12/2014 par m<sup>2</sup> de surface habitable s'élève à 5,19 euros, soit 0,8 % de plus qu'un an auparavant ; ce niveau est lié au type d'habitat, à l'ancienneté des logements, à leur taille ainsi qu'à leur catégorie de financement.

C'est en Ile-et-Vilaine que le loyer moyen en surface habitable est le plus élevé (5,33 €/m<sup>2</sup>) et dans les Côtes-d'Armor qu'il est le plus faible (4,85 €/m<sup>2</sup>).

La moyenne nationale s'établit à 5,70 €/m<sup>2</sup> (hors Ile-de-France : 5,35 €/m<sup>2</sup>).

### ► Loyer moyen des logements locatifs sociaux au 01/01/2015





# Les zonages de l'habitat

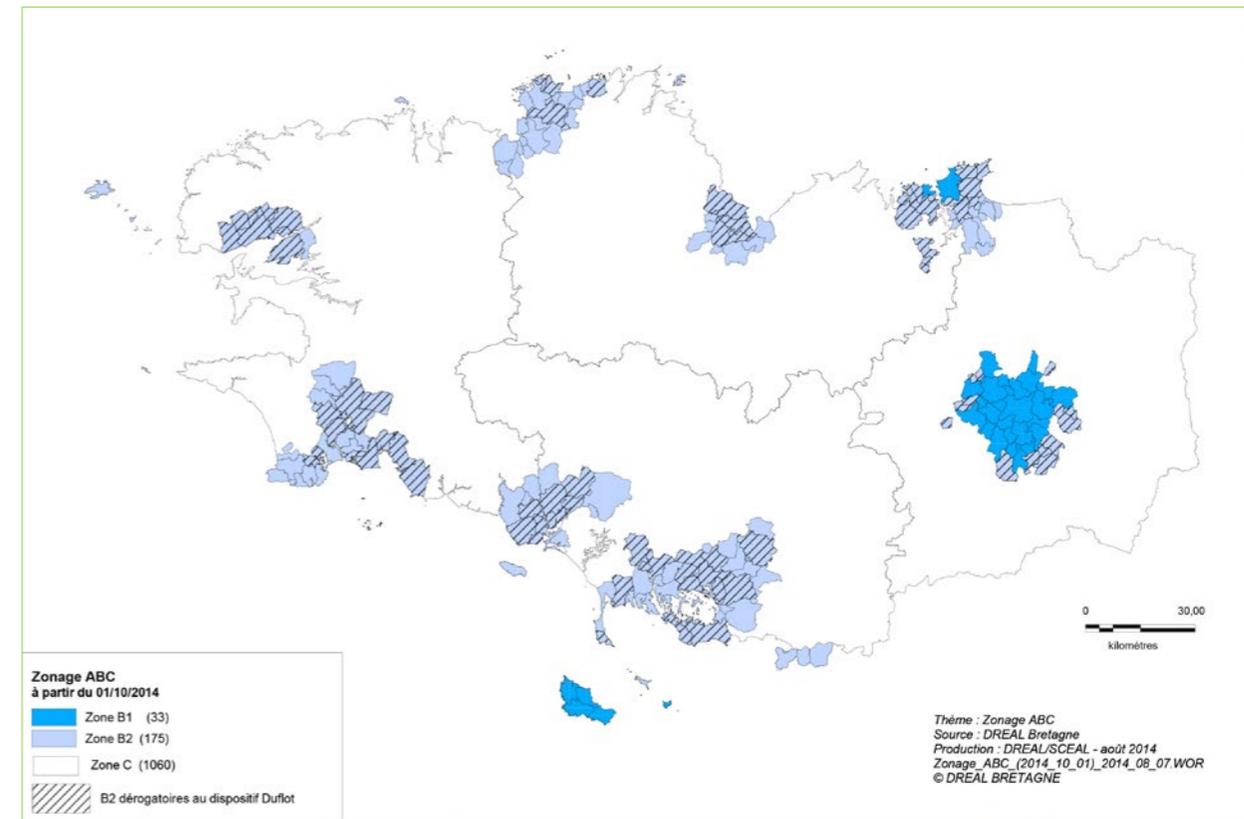
## Le zonage ABC

Le zonage dit « A/B/C » a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif. Sa dernière révision correspond à l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2014 portant, pour la Bretagne, sur 33 communes en zones B1 et 177 communes en zone B2.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les communes situées en zone B2 sont éligibles au dispositif d'investissement locatif sous réserves d'avoir obtenu un agrément préfectoral. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Bretagne compte 80 communes ayant eu cet agrément.

A ce jour, une dizaine de dispositifs s'appuie sur ce zonage. Le plus souvent le zonage ABC permet de déterminer le plafond de loyer qui sera exigé en contrepartie de l'aide attribuée sous forme de prêts ou de subventions. Il peut aussi permettre de définir le plafond de ressources maximal exigé du ménage pour bénéficier du dispositif.

### ► Zonage ABC en Bretagne

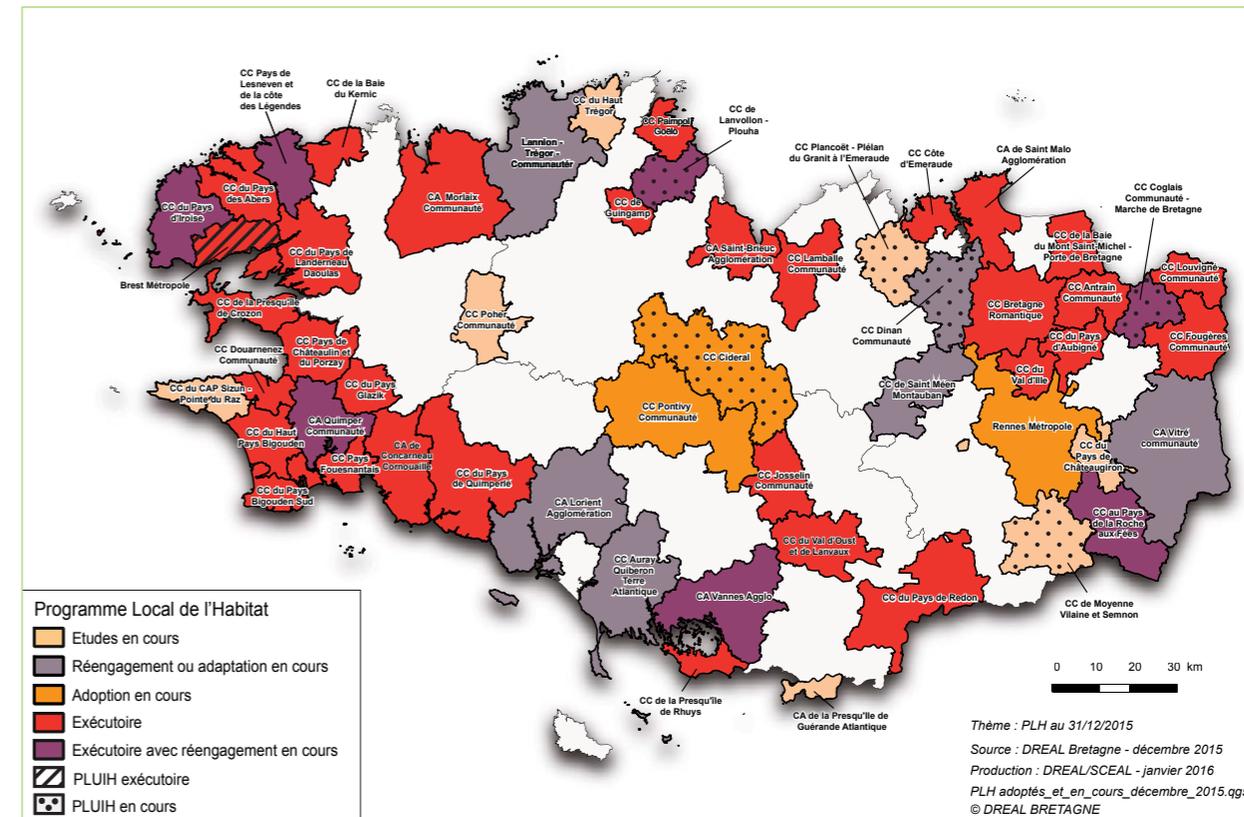


## Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

Dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, le Programme Local de l'Habitat (PLH) occupe une place centrale car c'est l'outil de réflexion privilégié sur le logement dans ses différentes composantes auquel sont associés des effets juridiques et financiers importants.

Au 31 décembre 2015, 53 PLH intercommunaux sont, soit actifs (39), soit en cours d'adoption (3) ou bien encore en cours d'étude (11).

### État d'avancement des procédures PLH au 31/12/2015



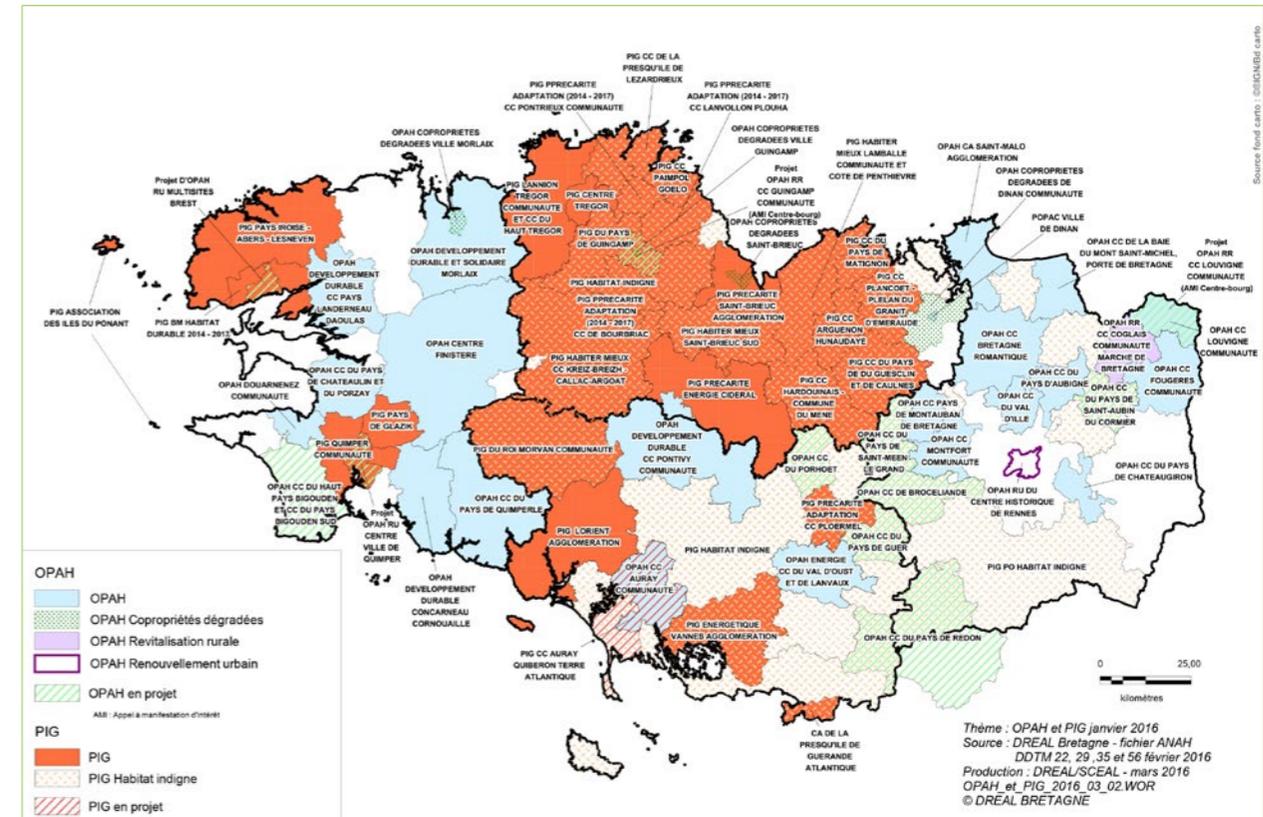
## Les OPAH et PIG

Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), s'inscrivent en cohérence avec les orientations fixées par le PLH. Elles ont pour vocation d'améliorer les conditions de vie des ménages du parc privé, sur un territoire donné, grâce à la concentration de moyens humains, techniques et financiers, sur une période de 3 à 5 ans. Les OPAH et leurs déclinaisons (OPAH de renouvellement urbain, OPAH de revitalisation rurale, OPAH copropriétés, OPAH énergie et OPAH développement durable en Bretagne) permettent de cibler l'action publique à l'échelle d'un secteur pour accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux ou à l'échelle d'une copropriété en difficulté pour lui venir en aide.

Outre les OPAH, des dispositifs d'intervention ont été développés, tels que le Programme d'intérêt général (PIG), qui répond à des spécificités territoriales, techniques ou sociales sur une période de 5 ans maximum. Il permet de mener des politiques thématiques d'amélioration de l'habitat sur des échelles différentes, plus vastes que l'OPAH. En Bretagne, il existe des PIG précarité, des PIG insalubrité et des PIG habitat durable.

Actuellement, environ trois-quarts du territoire breton sont couverts par une opération programmée (OPAH) ou un programme d'intérêt général (PIG).

### État d'avancement des procédures OPAH et PIG au 31/12/2015



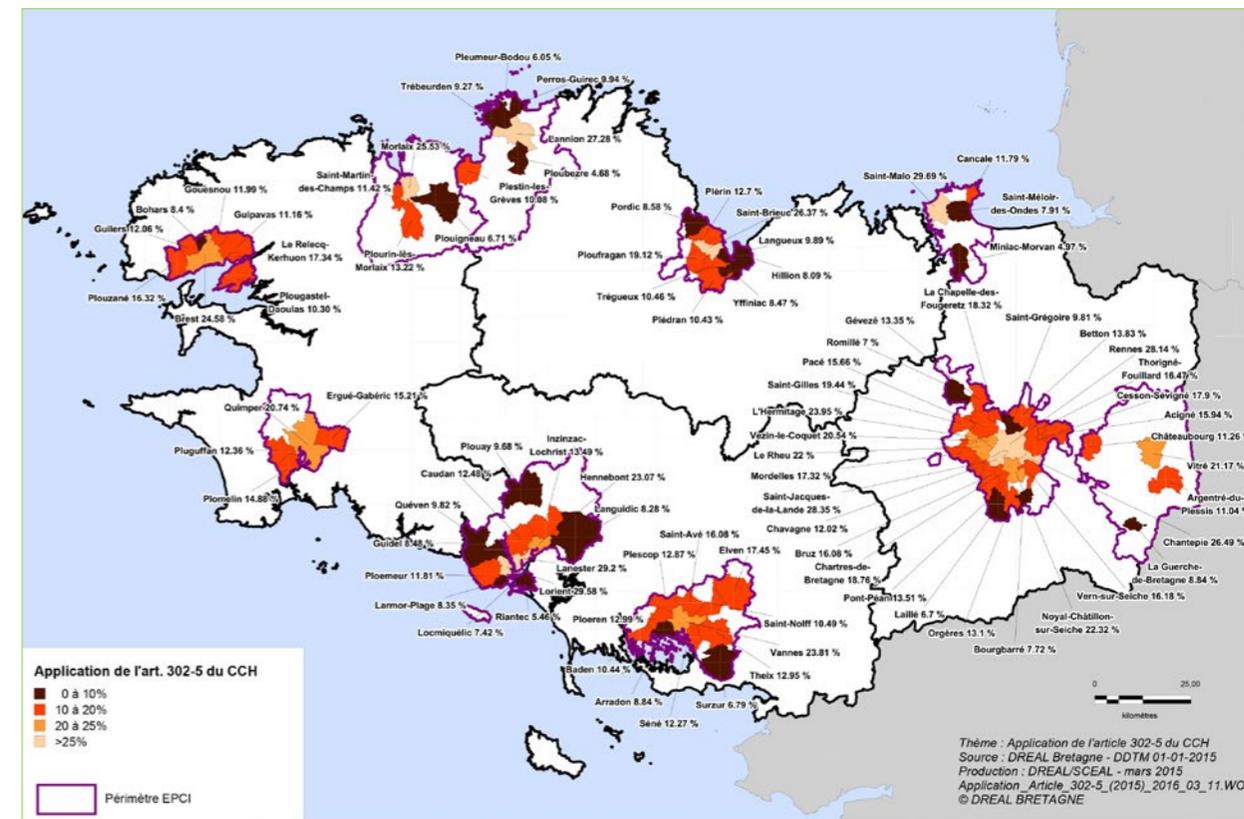
## Les communes SRU-DALO

Les dispositions de l'article L302-5 du CCH s'appliquent aux communes dont la population est au moins égale à 3 500 habitants qui sont comprises, au sens du recensement de la population, dans une agglomération ou un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

En Bretagne, l'inventaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 recense 89 communes relevant de l'article L.302-5 du CCH.

L'année écoulée entre les inventaires 2014 et 2015 a permis d'augmenter l'offre nouvelle de 2 624 logements locatifs sociaux. Cette augmentation est de 7 % inférieure à l'offre produite en 2014 qui était de 2 833 logements locatifs sociaux. En parallèle, le déficit en logements locatifs sociaux représente 16 594 logements à l'échelle régionale, soit une diminution de 3 % entre les inventaires 2014 et 2015. Cette diminution du déficit s'observe pour la sixième année consécutive pour retrouver le niveau du déficit des années 2007/2008.

État d'avancement de l'application de l'article L.302-5 du CCH au 01/01/2015



## La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville

La nouvelle géographie prioritaire est représentée par trente deux quartiers dans lesquels se situent les projets ANRU :

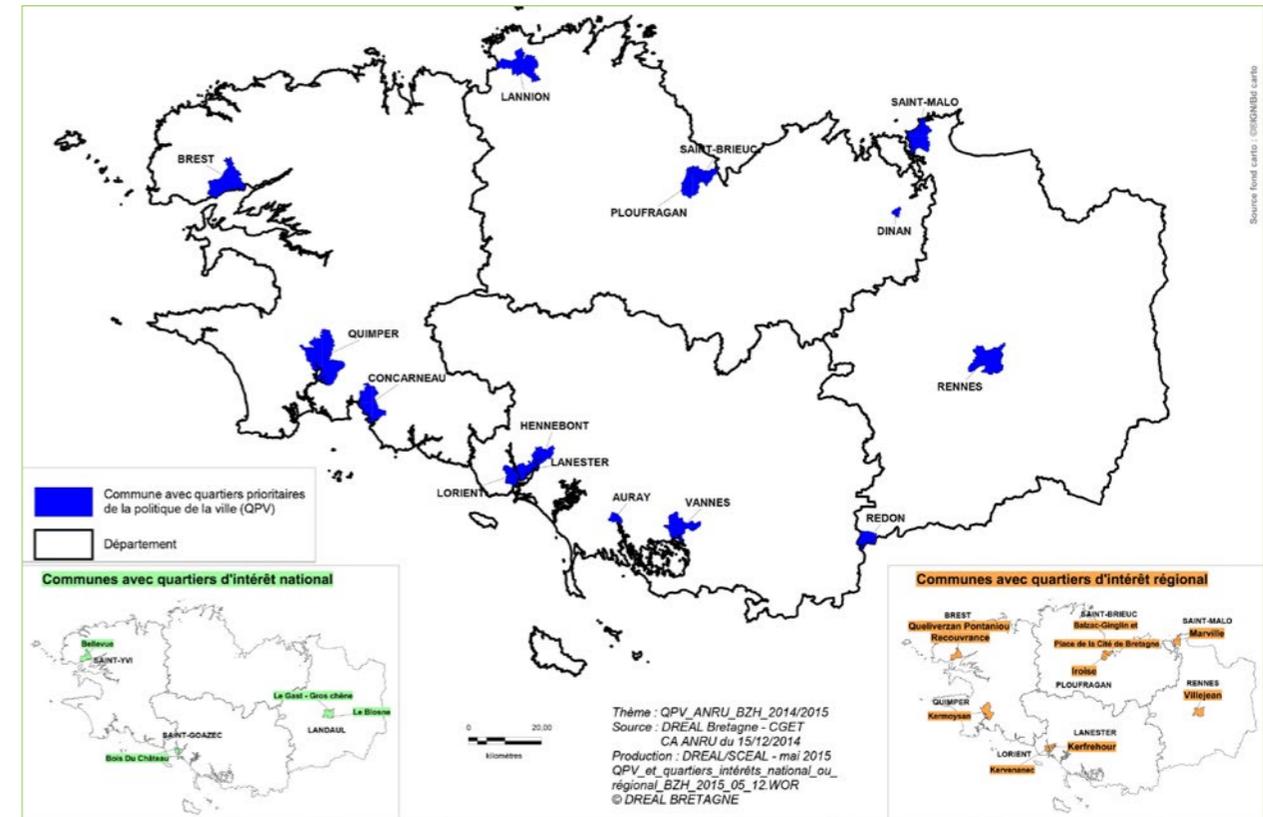
Quatre quartiers ont été validés, le 15 décembre 2014, par l'ANRU en enjeu national :

- Brest -Bellevue,
- Rennes – Maurepas (Gast/gros chêne),
- Rennes – Le Blosne,
- Lorient – Bois du château.

Quant aux projets d'intérêt régional, sur les douze quartiers proposés par le préfet de région, huit quartiers ont été retenus par l'ANRU, le 21 avril 2015 :

- St Brieuc – Balzac-Ginglin – place de la cité Bretagne,
- Ploufragan – cité de l'Iroise,
- Brest – Pontaniou-Queliverzan,
- Quimper – Kermoisan,
- St Malo – Marville,
- Rennes- Villejean,
- Lorient – Kervenaneac,
- Lanester – Kerfréhour.

► Communes avec quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville



# Principales sources utilisées

## Recensement de la population INSEE

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

## Fichier des LOGements par COMMunes (FLOCOM)

Le fichier Filocom renseigne sur les logements et leur occupation. Il offre des informations sur le revenu des occupants des logements.

Filocom est le résultat du traitement automatisé des données issues du fichier de la taxe d'habitation (TH), auquel sont rattachés le fichier de la taxe foncière (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires ainsi que le fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

## Enquête sur l'Occupation du Parc Social (OPS)

L'enquête sur l'occupation du parc social (enquête OPS), en vigueur depuis 1996, est réalisée tous les 2 ans depuis 2012 auprès de l'ensemble des ménages locataires du parc social. Cette enquête sera réalisée à la commune dès 2016 (actuellement échelles départementales et unités urbaines de plus de 50 000 habitants). Cette enquête s'applique à l'ensemble des propriétaires de logements locatifs sociaux « familiaux », conventionnés à l'APL, détenant plus de 5 logements. La restitution régionale ne porte que sur la composition sociale du parc détenu par les bailleurs HLM.

## Système National d'Enregistrement (SNE)

Le Système National d'Enregistrement (SNE), opérationnel depuis avril 2011, est le système national pour l'enregistrement des demandes de logement social.

## Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS)

Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) réalisée entre 1987 et 2010 par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) auprès des bailleurs sociaux.

Le répertoire se distingue de l'enquête EPLS sur plusieurs points importants :

- l'information nécessaire à l'alimentation et à la mise à jour du répertoire est fournie par les bailleurs logement par logement ; alors que, pour l'enquête EPLS, les réponses de la plupart des bailleurs portaient sur des ensembles de logements situés à la même adresse et ayant fait l'objet d'un même financement initial ;
- l'information est systématiquement transmise par les bailleurs au SOeS par un moyen dématérialisé ;
- les bailleurs ont l'obligation de fournir chaque année les renseignements nécessaires à l'alimentation du répertoire.

## Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir (EPTB)

Cette enquête concerne les pétitionnaires ayant reçu une autorisation portant sur un permis pour un unique logement dans une maison individuelle, en construction neuve et de date réelle de moins de 6 mois.

L'enquête permet de disposer d'éléments sur les prix et les caractéristiques du terrain (achat ou non du terrain, date, viabilisation, etc.) et de la construction de la maison (maître d'œuvre, surface, chauffage, etc.) mais également des éléments sur le pétitionnaire (âge, CSP, etc.).

## Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs (ECLN)

L'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) est une enquête trimestrielle assurant le suivi de la commercialisation des logements neufs destinés à la vente aux particuliers.

L'enquête couvre les permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers. Sont donc exclus :

- le secteur locatif (permis de construire intégralement destinés à la location) ;

- les constructions individuelles réalisées par des particuliers en vue de leur occupation personnelle (permis de construire d'un logement) ;
- les logements construits par l'État, les collectivités locales et les sociétés nationalisées ;
- l'ensemble des logements de fonction ;
- les programmes de réhabilitation.

## SITADEL

Les données de Sitadel proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations relatives aux autorisations sont transmises par les services instructeurs dans les six mois après le prononcé. Les déclarations de mises en chantier et d'achèvement des travaux sont à l'initiative des pétitionnaires ; leur remontée est plus tardive et intervient généralement dans les dix-huit mois après l'ouverture de chantier.

## CLAMEUR

CLAMEUR, acronyme de Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Son observatoire privé des marchés locatifs privés appelé également CLAMEUR, est un outil de connaissance des loyers du secteur privé.

**Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement  
et du Logement de Bretagne**

**Service Climat, Énergie, Aménagement, Logement**

Bâtiment Armorique, 10 rue Maurice Fabre  
CS96515 - 35065 Rennes cedex  
Tél. 02 99 33 45 55

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)